

# Des atouts à reconnaître et à valoriser

Pour une politique d'intégration adaptée aux  
enfants et aux jeunes d'origine étrangère

INTEGRATION  
INTÉGRATION  
INTEGRAZIONE



**Editeur**

**Commission fédérale pour la jeunesse (CFJ)**

**Rédaction**

Christel Berset  
Jean-Pierre Boillat  
Franz Kohler  
Annette Leimer Bakkers  
Marion Nolde  
Florian Stettler

**Traduction**

Service de traduction de l'Office fédéral de la culture

**Conception graphique et mise en page**

Ritz & Häfliger, Visuelle Gestaltung, Basel

**Diffusion**

Commission fédérale pour la jeunesse  
c/o Office fédérale de la culture  
Hallwylstrasse 15  
3003 Bern

Tél.: 031 322 92 26  
Fax: 031 322 92 73  
ekj-cfj@bak.admin.ch

Les citations retenues pour ce rapport sont celles  
des jeunes des groupes focus

Berne, mars 2003



## **Des atouts à reconnaître et à valoriser**

*Pour une politique d'intégration adaptée aux enfants  
et aux jeunes d'origine étrangère*

## **La CFJ, une antenne et un éclaireur pour la jeunesse**

La Commission fédérale pour la jeunesse (CFJ) a pour mandat d'observer et d'analyser l'évolution de la situation des jeunes<sup>1</sup> dans la société. Elle est aussi chargée de formuler des propositions développant les aspirations de la jeune génération et d'examiner les conséquences qu'auront d'importantes dispositions légales pour la jeunesse.

En tant que commission extra-parlementaire et organe consultatif du Conseil fédéral et des autorités de la Confédération, la CFJ a la possibilité de se faire le porte-parole des jeunes et de leurs aspirations et revendications dans les divers processus décisionnels. Elle est également souvent appelée à donner son avis dans le cadre de consultations portant sur des thèmes relatifs aux jeunes.

## **Organisme d'expertes et d'experts**

Pour mener à bien sa mission, la CFJ peut compter sur la compétence de ses vingt membres – des personnes qui, de par leur profession ou leur engagement bénévole, possèdent les qualifications requises pour aider la Commission à remplir ses tâches, sont sensibilisées aux aspirations des jeunes et informées des récentes évolutions. Loin de vouloir constituer un «lobby» de la jeunesse, les membres de la CFJ peuvent, grâce à leurs expériences et à leurs connaissances, faire une analyse approfondie de la situation des jeunes. Pour l'examen de ses différents dossiers, la Commission crée des groupes de travail ou confie des mandats à certains de ses membres possédant des connaissances spéciales.

## **Dialogue et participation**

Guidée par le souci de donner aux jeunes la possibilité de formuler eux-mêmes leurs aspirations et leurs revendications, la CFJ les a toujours associés à l'élaboration des différents rapports décrivant la situation de la jeunesse en Suisse. Par ailleurs, elle cherche à entretenir des contacts avec les groupes, les organisations et les institutions qui s'intéressent aux questions touchant aux jeunes, ce qui lui permet de disposer d'un éventail d'avis aussi large que possible. La CFJ mène également une politique d'information indépendante complétée par la tenue du Séminaire de Bienne qui réunit, tous les deux ans, plus de deux cents personnes.

## **Instituée en 1978**

Depuis le 5 juin 1978, date à laquelle la CFJ a été instituée par le Conseil fédéral, son mandat est resté essentiellement le même. Il est inscrit à l'article 4 de la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant l'encouragement des activités de jeunesse extrascolaires (loi sur les activités de jeunesse): «Le Conseil fédéral institue une Commission fédérale de la jeunesse qui est chargée, à l'intention des autorités fédérales compétentes, (a) d'étudier la situation de la jeunesse en Suisse, (b) d'examiner les mesures susceptibles d'être prises et (c) de donner son avis, avant la publication des dispositions législatives importantes adoptées par la Confédération, sur les conséquences que ces dispositions comportent pour la jeunesse. La commission peut faire des propositions de son propre chef.»

---

<sup>1</sup> Par «jeunes» la CFJ entend des enfants, des adolescents ainsi que des jeunes adultes.

# Table des matières

<b>Préface de Ruth Metzler-Arnold, Conseillère fédérale</b> _____	<b>6</b>
<b>Avant-propos du Président de la CFJ</b> _____	<b>7</b>
<b>Regards sur l'intégration des jeunes d'origine étrangère</b> _____	<b>8</b>
<b>L'intégration du point de vue des jeunes</b> _____	<b>24</b>
<b>Recommandations politiques</b> _____	<b>30</b>
<b>De nouvelles perspectives pour les enfants et les jeunes étrangers</b> La politique d'intégration de la Confédération. Mario Gattiker _____	<b>40</b>
<b>Citoyenneté au pluriel</b> La politique d'intégration du canton Neuchâtel. Thomas Facchinetti _____	<b>46</b>
<b>En voiture svp!</b> L'intégration des enfants et des jeunes d'origine étrangère aux Pays-Bas. Karl-Ernst H. Hesser _____	<b>51</b>
<b>Animation socioculturelle auprès des jeunes.</b> Etat des lieux et perspectives pour le travail avec les jeunes issus de la migration. Janine Dahinden _____	<b>63</b>
<b>Conclusion et remerciements</b> _____	<b>72</b>
<b>Repères bibliographiques</b> _____	<b>73</b>
<b>Composition de la Commission fédérale pour la jeunesse</b> _____	<b>75</b>
<b>Rapports de la Commission fédérale pour la jeunesse</b> _____	<b>76</b>

## Préface de Ruth Metzler-Arnold, Conseillère fédérale

La jeunesse est une période déterminante dans la vie de tout être humain. C'est durant cette période que les jeunes forgent leurs idées et leurs projets, qu'ils quittent le cocon familial pour voler de leurs propres ailes et découvrir de nouveaux horizons, qu'ils font des choix et posent des jalons essentiels pour la suite de leur existence. Et c'est à ce carrefour que notre société se doit d'épauler les jeunes dans leur quête de repères. Cette responsabilité lui incombe tant à l'égard des jeunes Suisses qu'à l'égard des jeunes étrangers qui ont grandi dans notre pays.

L'intégration ne saurait être l'affaire exclusive de l'Etat. Les rencontres et les contacts entre personnes du même âge sont un facteur d'intégration important. La jeunesse est – nous en faisons tous l'expérience – l'époque la plus mouvementée et la plus fascinante de la vie, mais aussi la plus riche en conflits avec soi-même, avec autrui et avec l'environnement quotidien. C'est durant cette période que les jeunes étrangers s'approprient notre langue, si importante pour leur intégration, et qu'ils font l'apprentissage de la vie et de ses règles, mais aussi des mécanismes qui permettent de régler les différends. C'est au cours de leur cheminement vers l'âge adulte que ces jeunes sont le plus fortement incités à faire de leur mieux pour réussir leur intégration et parvenir à concilier leurs propres racines avec de nouvelles valeurs culturelles. C'est une grande chance! L'intégration est un processus qui ne peut être imposé, mais qui doit être vécu et qui requiert de la part de tous les acteurs l'envie et la volonté d'en faire l'expérience.

Les jeunes Suisses jouent à cet égard un rôle capital. Ils parviennent plus facilement qu'autrefois à nouer des contacts avec les jeunes étrangers de leur âge. Le partage de valeurs communes, la musique et ou les téléphones portables favorisent les échanges à travers le monde entier. Aujourd'hui, la communication est rapide, vivante, décontractée et directe; autant de caractéristiques qui font tomber les barrières et stimulent l'envie de découvrir et de connaître ce qui est différent. Pour les jeunes Suisses, l'école, la pratique du sport ou les activités associatives sont autant d'occasions de tisser des relations et de partager des expériences avec des camarades étrangers de leur âge. Les écoliers et les écolières qui, le 20 mars 2003, ont défilé pacifiquement en divers endroits du pays pour protester contre la guerre en Irak, en ont fourni l'illustration.

Nous avons les moyens de soutenir et d'encourager l'intégration: à travers la politique de formation, la création de places d'apprentissage, le soutien à des associations et à des groupements. La naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la deuxième et de la troisième générations figure également au centre de nos préoccupations. Nous avons à coeur de ne pas décevoir ces jeunes qui ont grandi chez nous et parmi nous. Nous entendons leur garantir une possibilité aussi étendue que possible de participer aux décisions et de partager les responsabilités. Car nous avons besoin d'eux. Ils représentent, comme les jeunes Suisses d'origine, l'avenir de notre pays et, à ce titre, ils doivent être associés à sa construction.

J'adresse à la Commission fédérale pour la jeunesse mes vifs remerciements pour son engagement. Son activité, que reflète le présent rapport, contribue de manière extrêmement précieuse à sensibiliser les organes compétents aux défis que comporte l'intégration de la jeune génération.

Ruth Metzler-Arnold, Cheffe du Département fédéral de justice et police

## Avant-propos du président de la CFJ

L'intégration des jeunes (étrangers) est un thème central et récurrent du travail de la Commission fédérale pour la jeunesse (CFJ). En 1997 déjà la Commission s'interrogeait sur la capacité d'intégration du marché du travail. En 1998, elle refusait l'amalgame «violence des jeunes = violence des étrangers» en centrant la discussion sur la socialisation, la participation et l'intégration. En 2001, elle énonçait des critères d'encouragement à la participation de tous les enfants et adolescents, indépendamment de leur arrière-plan social et de leur nationalité.

Les enfants et les jeunes issus de familles immigrées représentent une part importante des enfants et des jeunes d'aujourd'hui, et des adultes de demain. Leur intégration scolaire, professionnelle, sociale et politique est donc d'une importance décisive pour l'avenir de la Suisse. Le pluralisme croissant de notre société suscite des peurs, parmi les jeunes aussi; beaucoup sont sensibles au climat de tension entre autochtones et étrangers.

La CFJ s'est donné pour tâche d'envisager le processus d'intégration du point de vue des enfants et des jeunes. Nous pouvons constater que de tous côtés des démarches significatives et importantes ont été entreprises visant à encourager l'intégration. Mais il y a aussi un désarroi perceptible dans le dialogue interculturel; les peurs et les préjugés réciproques s'en trouvent consolidés, qui renforcent le besoin de repli sur un environnement (culturel) familial.

Les enfants et les jeunes ne peuvent pas choisir les conditions de leur processus personnel de socialisation; mais c'est un double défi pour les enfants et les jeunes issus de l'immigration, parce que s'y ajoute un processus d'intégration interculturelle. Précarité du statut de séjour, conflits de valeurs entre famille et pays d'accueil, crises économiques et climat politique défavorable sont autant d'entraves à ces processus. Mais il n'est pas acceptable que les chances de développement de ces enfants et de ces jeunes aient à souffrir de conditions cadres défavorables. La CFJ demande par conséquent à tous les acteurs de faciliter à ces jeunes gens l'accès à notre société.

Un processus d'intégration est réussi quand immigrés et gens du pays s'associent pour le réaliser. Les enfants et les jeunes sont tout particulièrement dépendants des adultes présents dans leur environnement; ceux-ci doivent réellement vouloir et soutenir activement ce processus d'intégration. Les recommandations pour la mise en œuvre d'une politique d'intégration prenant en compte les intérêts des enfants et des jeunes, que vous trouverez dans le rapport qui suit, s'adressent à de larges cercles de la population. Nous serions heureux, chère lectrice, cher lecteur, si vous apportiez votre contribution à cette tâche. Merci.

Leo Brücker-Moro, président de la CFJ



## Regards sur l'intégration des jeunes d'origine étrangère

L'intégration des jeunes d'origine étrangère<sup>1</sup> se situe au carrefour des politiques de la jeunesse et d'intégration. Une multiplicité de domaines et d'acteurs sont touchés. Traiter d'un phénomène aussi complexe, alors que les politiques d'intégration sont en plein mouvement et que la loi sur les étrangers et celle sur l'asile sont en révision, a constitué un défi de taille pour la CFJ, compte tenu de ses ressources modestes. Après une première étape de réflexion interne, de recherches bibliographiques et d'entretiens avec des experts de la politique d'intégration, la CFJ a mené de front trois projets: la préparation du Séminaire de Bienne 2002, des discussions avec des groupes de jeunes d'origine étrangère (groupes focus) et l'octroi d'un mandat de recherche au Forum suisse pour l'étude des migrations (FSM) sur le travail de jeunesse en milieu ouvert avec des jeunes d'origine étrangère<sup>2</sup>.

Le Séminaire de Bienne s'est tenu les 21 et 22 novembre 2002 et, véritable forum, a réuni plus de 220 professionnels et bénévoles du travail de jeunesse et d'intégration. Les interventions de Mario Gattiker, Thomas Facchinetti et Karl-Ernst Hesser présentant respectivement les politiques d'intégration développées au niveau fédéral, dans le canton de Neuchâtel et aux Pays-Bas ainsi qu'une synthèse des discussions menées avec les groupes focus sont publiées dans ce rapport. Tous les participants ont reçu par avance un document de thèses et de propositions qui a donné lieu à des débats très riches, animés et différenciés lors de deux séries d'ateliers. Une première synthèse de ces discussions a été remise lors du Séminaire à Eduard Gnesa, directeur de l'Office fédéral des étrangers, et à Francis Matthey, président de la Commission fédérale des étrangers.

L'élaboration de l'analyse et surtout des recommandations publiées ci-après se basent entre autres sur les discussions menées à Bienne. Mais il s'agit d'une prise de position de la CFJ qui a impliqué des choix et une pondération qui ne peut pas refléter toute la diversité des remarques et suggestions émises lors du Séminaire.

---

<sup>1</sup> La nationalité et la dichotomie suisses/étrangers est un critère juridique qui, bien qu'ayant des conséquences directes sur le statut de séjour et les droits politiques, recouvre par ailleurs des situations de vie fort différentes. Nous parlerons de jeunes d'origine étrangère pour à la fois désigner les jeunes de nationalité étrangère et ceux dont le parcours de vie est marqué par la migration de leurs parents, même s'ils ont la nationalité suisse; cette notion désigne tant les jeunes femmes que les jeunes hommes. Les jeunes d'origine étrangère forment bien sûr un groupe très hétérogène; certains points de l'analyse ou des recommandations ne concernent qu'une partie des jeunes d'origine étrangère.

<sup>2</sup> Dahinden Janine et al. (2003): L'animation socio-culturelle en milieu ouvert: état des lieux et perspectives pour le travail avec les jeunes issus de la migration, étude sur mandat de la CFJ et du SLR, Service de lutte contre le racisme, Berne. Un résumé de cette étude figure dans le présent rapport.

“*Les jeunes s'intègrent plus vite, s'adaptent plus vite.*”

## **Éléments d'information générale**

Dans le cadre de ce rapport, il n'est pas possible de brosser un portrait complet et différencié de la situation des jeunes d'origine étrangère sur laquelle il existe d'ailleurs encore peu de recherches. Cependant, nous souhaitons, dans ce chapitre, donner quelques éléments d'information et d'analyse pour situer le contexte de notre réflexion; et également comme introduction aux recommandations politiques.

### **Un coup d'œil à l'évolution démographique**

L'évolution démographique et les flux migratoires façonnent la jeunesse d'aujourd'hui. En 2000, près d'un quart des jeunes de moins de 20 ans vivant en Suisse était de nationalité étrangère, dont plus de trois cinquièmes étaient cependant nés en Suisse. La répartition par nationalité se présentait comme suit: 40% de pays de l'Union Européenne (UE) ou de l'AELE<sup>3</sup> (dont Italie: 15% et Portugal: 11%), 37% de pays de l'Ex-Yougoslavie, 8% de Turquie; les autres pays représentant 15%<sup>4</sup>).

Depuis le début des années 1990, les motifs de la migration et l'origine des immigrés se sont fortement diversifiés. Comme davantage de personnes viennent désormais en Suisse au titre du regroupement familial et d'un mariage que dans le but d'exercer une activité lucrative, les flux migratoires se sont féminisés et concernent davantage d'enfants. A noter qu'avec la baisse de la natalité, l'immigration est devenue, pour la Suisse comme pour les autres pays européens, indispensable pour freiner le vieillissement démographique.

### **Héritage de la politique du marché du travail**

Lorsqu'on examine la situation professionnelle des étrangers, l'on constate une grande disparité en fonction du pays d'origine. Les ressortissants du nord et de l'ouest de l'UE occupent des postes équivalents ou plus élevés que les Suisses, tandis que les ressortissants des pays du sud de l'UE ou hors UE sont fortement surreprésentés au bas de la hiérarchie professionnelle<sup>6</sup>. La majorité des jeunes d'origine étrangère est donc issue de familles dont le statut professionnel en Suisse est bas, les revenus modestes et le risque de chômage plus élevé. Une partie des difficultés d'intégration des jeunes d'origine étrangère est clairement liée à cette réalité. La structure socio-professionnelle de la population étrangère est l'héritage de la politique d'immigration – de fait longtemps limitée à une politique de régulation du marché du travail – menée par la Suisse depuis la seconde guerre mondiale.

---

<sup>3</sup> Association économique de libre échange.

<sup>4</sup> Source: OFS (2001): La population étrangère en Suisse, Neuchâtel.

<sup>5</sup> cf. Article de Wanner Philippe et Fibbi Rosita in: COFF (éd.) (2002): Famille et migration, Berne.

<sup>6</sup> Différents indicateurs relatifs à la situation professionnelle de la population étrangère sont analysés dans la publication de l'OFS citée à la note 4.

## **B, C, F, L, N... ou l’alphabète qui régit les conditions de l’intégration**

Lorsque l’on réunit cinq élèves d’une classe d’intégration, il n’est pas rare de constater que chacun est au bénéfice d’un autre permis de séjour. Si les cantons et les communes, conformément aux recommandations de la CDIP concernant la scolarisation des enfants de langue étrangère de 1991, scolarisent en principe les enfants quel que soit leur statut de séjour (y compris les enfants sans papiers), l’accès à l’apprentissage est tributaire du statut de séjour, car s’y appliquent en principe les mêmes règles que pour l’accès au marché du travail (priorité aux Suisses, ensuite aux ressortissants de l’UE, ensuite permis C et B de pays tiers, etc.)<sup>7</sup>. La précarité de certains statuts n’encourage par ailleurs pas les entreprises à engager des apprentis qui risquent de devoir interrompre leur formation en raison d’une mesure de renvoi. Ainsi, en plus de probables lacunes scolaires ou linguistiques, les jeunes au bénéfice d’un permis N (demande d’asile en cours) ou F (admission provisoire) doivent surmonter un important handicap structurel pour accéder à une formation professionnelle. L’inactivité forcée peut de surcroît avoir de graves conséquences sur leur santé psychique ou accroître le risque de comportements déviants. Un statut qui permet de se construire une perspective d’avenir est une condition sine qua non de l’intégration.

“ A cause du permis F,  
je me sens en prison. ”

## **Immigration et asile, deux lois en révision**

Avec l’entrée en vigueur des accords bilatéraux avec l’UE, le statut des ressortissants de l’UE s’est grandement amélioré. Le projet de révision de la loi sur les étrangers, régissant l’immigration de pays tiers (non UE), vise d’une part à limiter l’immigration à de la main d’œuvre qualifiée et, d’autre part, à mieux intégrer la population séjournant durablement en Suisse (accès restrictif, mais intégration plus généreuse). Pour la première fois, l’intégration est ancrée au niveau d’une loi comme composante de la politique d’immigration. Le projet de révision de la loi sur l’asile va dans le même sens en durcissant la procédure d’asile tout en prévoyant un statut humanitaire permettant l’amélioration de la situation des personnes admises provisoirement.

## **Asile, un domaine où l’intérêt supérieur de l’enfant doit aussi s’appliquer**

Depuis les années 1980, l’asile focalise l’attention publique et la polarise fortement<sup>8</sup>. La politique d’asile est tiraillée entre l’obligation humanitaire d’accueillir et la peur de rendre la Suisse trop attractive, tiraillée entre intégrer et renvoyer.

<sup>7</sup> Les cantons ont cependant une grande marge de manœuvre en la matière. D’ailleurs, certains cantons font d’importants efforts pour favoriser l’accès à l’apprentissage des jeunes étrangers, y compris ceux au bénéfice d’un permis F ou N, notamment par la mise sur pied de diverses offres transitoires (classes d’intégration, préapprentissage, etc.).

<sup>8</sup> En 2000, l’on comptait 72 000 personnes relevant du domaine de l’asile (permis F et N) et 25 500 réfugiés reconnus pour env. 1,5 mio. d’étrangers résidant en Suisse; les personnes ressortant du droit de l’asile représentaient donc seulement 6,5% des étrangers résidant en Suisse (source: OFS (2001), citée à la note 4). L’Office fédéral des réfugiés (ODR) publie régulièrement des statistiques concernant les personnes relevant du droit de l’asile sur leur site internet ([www.asyl.admin.ch](http://www.asyl.admin.ch)).

Les enfants et les jeunes sont particulièrement concernés. En effet, fin 2002, presque la moitié des personnes admises provisoirement (permis F) ont moins de 20 ans, cette proportion est d'un tiers pour les permis N°. Cette réalité requiert des mesures adaptées en matière d'accueil et de suivi. Si les moins de 16 ans doivent au plus vite pouvoir aller à l'école, il est indispensable que les jeunes de plus de 16 ans puissent participer à des programmes de formation ou d'occupation. L'accès à une formation post-obligatoire devrait être garantie pour les jeunes au bénéfice d'une admission provisoire. Le respect de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la conscience que l'adolescence est une phase cruciale pour l'intégration sociale ultérieure (en Suisse ou dans le pays d'origine) devraient inciter la Confédération et les cantons à agir selon le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et non dans une logique de dissuasion.

Un groupe particulièrement vulnérable est formé par les mineurs «séparés» ou «non accompagnés» qui arrivent sans leurs parents en Suisse. Le manque de soutien parental doit être compensé par des mesures adéquates, adaptées à l'âge, à la situation et au vécu de chaque mineur. Ces mesures doivent intervenir rapidement après leur arrivée en Suisse.

### **Enfance, adolescence et intégration**

L'enfance et la jeunesse sont des phases de vie caractérisées par l'intégration: famille, école, amis, travail, associations, etc. Trouver sa place dans la société et se construire une identité positive est un enjeu pour tous les jeunes; il fait partie de la normalité du vécu de l'adolescence. Il faut veiller à ne pas faussement interpréter les difficultés liées à l'adolescence comme des problèmes d'intégration.

Les jeunes disposent d'ailleurs de capacités d'adaptation et d'apprentissage très développées. Le processus d'intégration est de ce fait vécu différemment par les jeunes d'origine étrangère que par leurs parents. Souvent, les enfants et les jeunes jouent d'ailleurs un rôle important pour l'intégration de toute la famille.

### **L'intégration au masculin et au féminin**

La situation des jeunes femmes d'origine étrangère recèle des aspects spécifiques dont la politique d'intégration doit tenir compte, de manière transversale (dimension «genre» dans toutes les politiques et mesures mises en place). Ainsi, et ceci vaut pour les jeunes femmes en général, leur choix professionnel se porte sur un nombre restreint de métiers. Au sein des familles de certaines communautés étrangères, les règles de comportement sont plus strictes pour les jeunes femmes que pour leurs frères. Ceci peut limiter les possibilités d'intégration extra-scolaire des jeunes femmes (par ex. par des activités sportives ou la fréquentation d'un centre de jeunes) et accroît le risque de conflits de loyauté entre les valeurs de la société suisse et celles de la famille ou de la communauté d'origine. L'intégration des jeunes d'origine étrangère ne se décline donc pas de la même manière au féminin qu'au masculin.

---

<sup>9</sup> ODR (2002): Statistique en matière d'asile – 2002, Berne, janv. 2003.

« Tous les jeunes veulent s'intégrer. Les jeunes étrangers se battent déjà beaucoup, on ne peut pas encore leur en demander plus. »

### **Pluralisation des modes de vie et précarisation**

Individualisme, globalisation, pluralisation – les modes de vie et les valeurs tendent à se diversifier et à évoluer à un rythme de plus en plus rapide. Les repères identitaires se multiplient. Crises conjoncturelles et restructurations se combinent, et rendent la situation sur le marché du travail, également en matière d'apprentissage, de plus en plus tendue; les emplois précaires se multiplient, tout comme les exclus du marché du travail. Diversité, pluralité des modes de vie, changement rapide, précarité économique, sentiment d'insécurité, l'intégration n'est plus la norme et il n'y a plus une seule norme pour juger de l'intégration.

### **L'intégration, un défi face à une jeunesse plurielle**

En conclusion, il faut constater que les jeunes d'origine étrangère forment un groupe très hétérogène. Leur situation de vie et leur intégration socio-économique dépend de facteurs comme la durée de séjour en Suisse, le statut de séjour, le niveau socio-économique de la famille, la formation des parents, la culture d'origine, l'histoire et la perspective dans laquelle s'inscrit la migration, le sexe, le climat ouvert ou fermé dans la ville ou région d'accueil, etc.

La nationalité n'est pas un facteur déterminant en soi, mais joue un rôle en fonction de la réglementation de l'immigration qui y est liée et des règles déterminant l'accès aux instances clés du pays d'accueil (notamment marché du travail et formation post-obligatoire). La nationalité joue un rôle indirect, via la représentation négative associée aux ressortissants de certains pays, si elle induit des pratiques discriminatoires (ex. refus populaire de naturaliser des jeunes de certaines nationalités).

## **La représentation des jeunes d'origine étrangère en question**

### **Les représentations, des outils indispensables**

Les représentations sociales sont des outils indispensables qui nous aident à nous orienter dans la vie, au quotidien, nos lunettes sans lesquelles nous ne verrions qu'une myriade de points, mais pas d'image intelligible. Nos représentations se basent sur nos connaissances, nos expériences personnelles et collectives; elles sont influencées par nos valeurs, nos convictions et nos peurs. Pour être fonctionnelles, les représentations doivent simplifier la réalité, la rendre appréhensible dans des catégories générales.

### **Attention aux généralisations abusives**

L'on constate que l'image des jeunes étrangers est plutôt négative. Dans les médias, bien que leurs performances sportives soient parfois saluées, les jeunes étrangers sont le plus souvent associés à des problèmes de violence, de mauvais résultats scolaires ou d'insertion professionnelle difficile. Cette image stéréotypée ne rend pas compte de la diversité des situations vécues par les jeunes étrangers dont la majorité réussit son intégration.

Cette représentation stéréotypée, qui touche plus particulièrement des jeunes de certaines nationalités/groupes ethniques, a des répercussions concrètes sous forme de stigmatisation négative qui peut conduire

à des discriminations bien réelles et/ou à un effet Pygmalion<sup>10</sup>. Une stigmatisation négative peut aussi conduire à imputer l'entière responsabilité des difficultés d'intégration aux jeunes eux-mêmes en détournant l'attention de facteurs structurels (par ex. statut de séjour précaire ou manque de places d'apprentissage).

### **Adapter nos représentations à une réalité complexe**

Il est donc urgent d'adapter nos représentations des jeunes d'origine étrangère à une réalité complexe et diversifiée, car tout jeune a le droit d'être perçu en tant qu'individu avec ses caractéristiques propres et multiples; des attributs collectifs ne doivent pas sans autre être transposés au niveau individuel. Les généralisations risquent de conduire à des discriminations. Au niveau individuel, cela présuppose de prendre conscience de la construction de nos représentations. Il s'agit de mettre en relief les connaissances, expériences, valeurs, convictions, peurs, préjugés négatifs et positifs sur lesquels se fondent nos représentations. Au niveau collectif, des informations factuelles doivent être réunies et largement diffusées pour permettre une approche différenciée de la population étrangère et plus particulièrement des jeunes d'origine étrangère.

### **L'intégration, un processus aux multiples dimensions**

*L'intégration est un processus complexe, permanent, progressif et réciproque qui touche l'ensemble de la société.* Par ce processus, les individus apprennent à se mouvoir d'abord dans l'environnement proche et maîtrisable de la famille, du quartier, puis de la région vers le niveau national et international, à façonner leur vie, à prendre des responsabilités pour soi et les autres. Sans intégration de ses diverses composantes, une société ne pourrait pas survivre. Dans une société qui change rapidement, les formes, les lieux et les acteurs de l'intégration varient également.

De nombreux niveaux sont touchés par le processus d'intégration:

- psychique (identité,...);
- psychosocial (représentations sociales, dynamique de groupe,...);
- économique (revenu, situation sur le marché du travail,...);
- politique (droit de vote et d'éligibilité, statut de séjour,...);
- social (participation à la vie du quartier ou de l'église, dans des associations,...);
- culturel (définition des valeurs dominantes, image de la Suisse,...).

Le processus d'intégration, inachevé par essence, donne naissance par une adaptation réciproque, une co-intégration, à une réalité sociale nouvelle.

Les *lieux et acteurs particulièrement importants pour tous les jeunes* sont l'école, la formation post-obligatoire et le monde du travail, la famille, le peer group et les loisirs organisés ou non. La construction de l'identité est primordiale pour tous les jeunes, tout comme l'intégration scolaire

---

<sup>10</sup> Une représentation négative attribuée par l'extérieur à un groupe ou personne peut être intériorisée par ce groupe ou cette personne et au pire conduire à la réalisation de cette représentation négative; c'est le fameux effet Pygmalion.

“*Mein sozialer Aufstieg hatte den Verlust meiner Wurzeln zur Folge, unter Meinesgleichen kam Neid, Missgunst und Misstrauen auf.*”

et professionnelle ainsi que l'intégration sociale (famille, amis, associations, en tant que consommateur, électeur, etc.).

Pour les jeunes d'origine étrangère ou une partie d'entre eux, d'autres lieux et acteurs, tels que des mentors ou des assistants sociaux, peuvent jouer un rôle important et l'intégration peut présenter des facettes spécifiques: le possible conflit entre les valeurs de la famille ou de la communauté d'origine et celles du lieu de séjour, une construction de l'identité plus complexe et difficile que pour des jeunes suisses, mais aussi l'acquisition de la langue du lieu de séjour, un statut de séjour précaire, des difficultés scolaires ou d'accès à une formation professionnelle, etc.

## **Principes pour une politique d'intégration mieux adaptée aux enfants et aux jeunes**

### **Préambule**

La politique de l'enfance et de la jeunesse concerne tous les enfants et jeunes vivant en Suisse et se base sur les principes suivants: égalité des chances dans l'accès aux ressources centrales de notre société, protection particulière de leur intégrité (Cst. art. 11), encouragement de leur développement (Cst. art. 11), de leur intégration sociale, culturelle et politique (Cst. art. 41) et participation (Cst. art. 11). A côté de la Constitution fédérale, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse en 1997 et s'appliquant à tous les enfants de moins de 18 ans, constitue un autre fondement de la politique de l'enfance et de la jeunesse.

Les buts de la politique d'intégration au niveau fédéral sont définis à l'art. 3 de l'Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) du 13 septembre 2000: «...favoriser la compréhension réciproque entre les populations suisse et étrangère; faciliter leur coexistence sur la base de valeurs et de comportements communs; familiariser les étrangers avec l'organisation de l'État, la société et le mode de vie en Suisse; créer des conditions propices à l'égalité des chances et à la participation des étrangers à la société.»

### **Égalité des chances pour tous les enfants et jeunes vivant en Suisse, protection particulière et encouragement de leur développement**

Les politiques d'intégration et de la jeunesse doivent s'engager pour accroître l'égalité des chances dans l'accès aux ressources centrales de notre société<sup>11</sup> pour tous les enfants et les jeunes, quelle que soit leur nationalité et indépendamment de leur statut de séjour (principe d'universalité) tout en garantissant qu'en raison de leur jeune âge, les enfants et les jeunes bénéficient d'une protection particulière et de l'encouragement de leur développement.

A noter que les ressources centrales d'une société font l'objet d'une lutte; les règles d'accès à ces ressources sont par conséquent définies en

<sup>11</sup> Cf. définition de l'intégration de la Croix-Rouge Suisse, in: Croix-Rouge suisse (1997): Concept d'intégration CRS, Berne, p. 24.

fonction des rapports de pouvoir en jeu, rapports qui sont en défaveur des jeunes (étrangers).

### **Cohérence des politiques: intégration comme principe transversal**

Les décisions prises dans les autres domaines politiques (par ex. immigration et asile, formation, marché du travail, logement, finances, etc.) doivent être cohérentes avec les principes de la politique de l'enfance et de la jeunesse et les buts de la politique d'intégration. Sans cette cohérence, les efforts d'intégration sont réduits à néant (par exemple par des coupures budgétaires en matière de formation). La politique d'intégration ne doit plus seulement faire l'objet de concepts, mais trouver un ancrage légal tel que cela est par exemple le cas dans le canton de Neuchâtel.

### **Égalité de traitement**

L'égalité de traitement, quel que soit le lieu de séjour en Suisse, doit être garantie. Car si le fédéralisme permet une application des lois tenant compte des particularités régionales, il recèle également un risque d'arbitraire conduisant à une inégalité de traitement que cela soit en matière d'octroi ou de prolongation des permis de séjour et de travail, d'accès à des voies de formation post-obligatoire ou encore lors d'une demande de naturalisation.

### **Connaître, reconnaître et promouvoir les ressources des jeunes d'origine étrangère**

Sans nier les difficultés ou les obstacles, il s'agit d'opérer un changement de paradigme en travaillant dans une optique axée sur les ressources. La contribution de la population étrangère au développement économique de la Suisse n'est plus guère contestée. Mais quelles sont les autres ressources apportées par les migrants et en particulier les jeunes d'origine étrangère? Durant le Séminaire, l'on a entre autres évoqué leurs compétences linguistiques et interculturelles, leur capacité d'adaptation, leur motivation et aptitude à surmonter des obstacles, leur maturité et leurs compétences sociales<sup>12</sup>. Tous les jeunes d'origine étrangère n'apportent bien sûr pas toutes ces ressources. Des recherches devraient, d'une part, viser à faire l'inventaire de leurs ressources et, d'autre part, mettre en relief les facteurs et processus d'acquisition de ces ressources (ex. rôle de certaines personnes clés, influence des conditions cadres, etc.). Ces connaissances sont nécessaires pour mener à bien des actions visant le développement et le renforcement des ressources des jeunes d'origine étrangère. Et aussi pour que ces dernières gagnent en visibilité.

Connaître les ressources c'est bien, les reconnaître, c'est mieux. Reconnaissance des diplômes, système pour évaluer les compétences acquises antérieurement, etc. beaucoup de pistes doivent encore être explorées.

“*Meine Landsleute haben mir ihre Erfahrung für meine Integration zu Nutze gemacht, ich musste kaum auf jemanden zugehen.*”

<sup>12</sup> Voir à ce sujet, la contribution relatant les discussions avec les groupes focus publiée dans ce rapport.

### «Empowerment» et travail en réseau

Le processus d'«empowerment» vise à renforcer la capacité à, d'une part, mener sa vie de manière autonome et responsable en prenant conscience de ses ressources (compétences personnelles) et, d'autre part, à interagir de manière autonome avec son environnement (compétences sociales). Ce renforcement des compétences peut se faire dans des lieux, des projets précis ou par le partage d'expériences, à chaque fois que des personnes prennent conscience de leurs forces et faiblesses et font l'expérience d'un renforcement de leurs ressources. Le «empowerment» peut aussi se produire par l'interaction avec une personne externe. Dans ce cas, la personne qui accompagne et conseille a pour rôle de donner à la personne accompagnée les instruments lui permettant de développer ses compétences.

Le «mentoring» ou mentorat est une forme de parrainage organisé dans le but de soutenir les ressources d'un-e mentee dans un but précis. Par ex. une femme au bénéfice d'une expérience professionnelle, d'un réseau de contacts, de bonnes connaissances du marché du travail et du système de formation professionnel en Suisse soutient une jeune élève d'origine étrangère qui suit une 10<sup>e</sup> scolaire pour la recherche d'une place d'apprentissage. Le développement de projets de mentorat requiert une structure professionnelle qui offre également une formation et un accompagnement adéquats, même si la relation entre le/la mentor et le/la mentee s'établit sur une base de volontariat. A noter qu'il existe aussi des formes de soutien informel qui, sans s'inscrire dans un programme de mentorat, remplissent un rôle semblable. Tout comme d'autres engagements sociaux, ces mentorats informels méritent une reconnaissance sociale (ex. déductions fiscales ou bonus au niveau des assurances sociales, certificat de bénévolat, etc.).

La médiation interculturelle est un interprétariat au-delà des frontières linguistiques et culturelles qui peut prendre la forme d'une médiation au sens d'un arbitrage en cas de conflit. Le médiateur, la médiatrice doit être issue de la communauté pour laquelle il/elle assure la médiation et bien connaître la vie en Suisse. Si des formations en médiations interculturelles se développent, le marché est encore restreint, principalement en raison du manque de financement de tels services.

Quant au travail en réseau, la reconnaissance comme véritables partenaires de toutes les parties impliquées et la transparence des règles de fonctionnement et de décision sont nécessaires pour assurer son succès.

### Contact personnel, écoute et engagement

Pour l'adaptation de nos représentations, la découverte des compétences, l'information, la négociation de l'intégration, le contact direct et personnel entre Suisses et étrangers, ainsi qu'entre étrangers de différentes nationalités, est indispensable. Un échange suivi et surtout des projets communs permettent de surmonter les craintes et préjugés réciproques et de s'exercer à la vie dans une société plurielle. Ils sont à favoriser au quotidien (par ex. dans la maison de quartier, à l'occasion de fêtes) ou par des programmes spécifiques (ex. échanges culturels d'enseignants pour donner la possibilité de découvrir les pays d'origine de leurs élèves,

“*Ich suche heute offensiv den Kontakt zu meinen Landsleuten wieder neu, und seit ich die Göttirolle für Landsleute mit wenig Integrationserfahrung übernehme, finde ich wieder Zugang zu meinen Wurzeln und auch Anerkennung.*”

projet de type «Viens chez moi» où un enfant arrivé récemment en Suisse est invité une fois par semaine par une famille suisse<sup>13</sup>).

Et n'oublions pas que le travail avec les jeunes – suisses ou d'origine étrangère – requiert une grande capacité d'écoute et une bonne dose d'engagement.

### **Pas d'intégration sans participation**

Seul le dialogue permet de mettre en relief et de mobiliser les ressources des différentes parties. C'est pourquoi les principes et la mise en œuvre de la politique d'intégration doivent faire l'objet d'un dialogue entre la société d'accueil et les migrants (dans les divers domaines de vie, en trouvant les modalités adéquates). Ce qui présuppose la volonté de dialoguer de toutes les parties impliquées et la disposition de la part de la société d'accueil, qui définit les conditions générales de l'intégration, à partager le pouvoir ainsi que la création de lieux de parole où ce dialogue peut avoir lieu.

Les jeunes d'origine étrangère doivent de ce fait être reconnus comme acteurs de leur intégration et pouvoir notamment participer, au sens d'une co-décision, à la définition des mesures d'intégration qui les concernent; pour réaliser une politique d'intégration pour, par et avec les enfants et les jeunes. Promouvoir la participation n'est pas seulement un but, mais aussi une attitude et une méthode<sup>14</sup>.

### **Ouverture des institutions et services publics à la population étrangère**

Les services publics doivent être réellement au service de l'ensemble de la population vivant en Suisse, y compris la population de nationalité étrangère. Une prise de conscience de la pluralisation de la société et donc de sa clientèle doit aller de pair avec l'analyse des nouveaux besoins qui en découlent et de l'adaptation du fonctionnement des services. L'intégration est à promouvoir comme principe et comme attitude. L'acquisition de compétences transculturelles et le recours à des médiateurs interculturels facilitent cette ouverture.

### **Intégration, un investissement à effet boule de neige**

Les mesures d'intégration, et tout particulièrement celles destinées aux enfants et aux jeunes, sont un investissement et non pas une dépense à fonds perdu. Un investissement à effet multiplicateur, vu que la bonne intégration d'une personne se répercute positivement sur l'entourage, maintenant mais aussi à l'avenir. Même en ces temps d'austérité budgétaire, davantage de moyens doivent être investis en matière d'intégration par la Confédération, mais également par les cantons et les communes et l'utilisation des ressources mieux coordonnée. Par ailleurs, à l'instar des dépenses sociales, les dépenses d'intégration doivent être prises en considération en matière de péréquation financière, notamment entre les centres urbains et leurs communes d'agglomération.

“*Schweizer Familien haben je ein Kind der Familie «adoptiert», gingen mit ihnen Skifahren oder einkaufen, so haben sie die Gebräuche kennengelernt.*”

“*Die Einbürgerungsformulare erhielt ich schliesslich von einem Bekannten, der in einer anderen Gemeinde arbeitete.*”

<sup>13</sup> cf. COFF (2002) où ce projet est décrit en p. 105/106.

<sup>14</sup> cf. Critères de participation selon la CFJ, in: CFJ (2001): Assumer des responsabilités – les partager. Comment promouvoir la participation des enfants et des jeunes», p. 13 et 14.

## Tour d'horizon de domaines clés pour les enfants et les jeunes

### Accueil extra-familial et école infantine

De récentes études<sup>15</sup> prouvent qu'aller à la crèche et suivre l'école infantine favorisent l'intégration, notamment linguistique, pour autant que l'offre réponde à certains critères de qualité.

Dans le canton de Bâle-Ville par exemple, l'on étudie les effets de la langue parlée en classe (allemand ou suisse-allemand) à l'école infantine. Les résultats pour tous les élèves semblent parler en faveur de l'utilisation de l'allemand dès l'école infantine, notamment dans des classes présentant un fort pourcentage d'élèves dont la langue maternelle n'est pas le suisse allemand. Une intégration réussie commence tôt.

«Bei Problemen im pädagogischen Kontext, wo Gespräche zwischen Pädagogen, Eltern und Kindern/Jugendlichen nötig werden, ist der Einsatz von Mediatoren zwingend.»

### Ecole

«La CDIP réaffirme le principe selon lequel il importe d'intégrer tous les enfants de langue étrangère vivant en Suisse dans les écoles publiques en évitant toute discrimination. Elle souligne que l'intégration doit intervenir dans le respect du droit de l'enfant au maintien de la langue et de la culture du pays d'origine.» Ce principe et les recommandations concernant la scolarisation des enfants de langue étrangère adoptées par la CDIP en 1991 restent plus que jamais d'actualité. Il faut veiller à leur application dans tous les cantons et communes.

Car le constat est accablant. Comme le relève la CDIP dans son rapport de 2000 «le taux de redoublement est nettement plus élevé chez les élèves d'origine étrangère que chez les élèves suisses», taux qui «... se combine avec une surreprésentation marquée des élèves étrangers dans les filières scolaires à exigences élémentaires du secondaire I et dans les classes de l'enseignement spécialisé, phénomène allant en augmentation régulière depuis 1980.<sup>16</sup>» Il est urgent d'agir en mettant suffisamment de moyens financiers à disposition du système scolaire.

Sans revenir sur la nécessité fondamentale d'intégrer au plus vite les élèves allophones dans les classes ordinaires en mettant sur pied les appuis nécessaires, nous remarquons que:

- L'école a une lourde tâche à accomplir en matière d'intégration; les pouvoirs publics doivent mettre à sa disposition suffisamment de moyens et aménager des conditions cadres favorables.
- L'école est de plus en plus chargée de tâches socio-éducatives qui s'ajoutent à son mandat d'enseignement. De ce fait, les enseignants doivent pouvoir compter sur le soutien de médiateurs interculturels et de services psycho-pédagogiques.
- L'apprentissage de la langue et culture d'origine permet de faire le pont entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Cet apprentissage est fondamental pour la construction d'une identité positive et des étu-

<sup>15</sup> Notamment: Lanfranchi Andrea et al. (2001): Schulerfolg von Migrationskindern. Bedeutung von Uebergangsräumen im Vorschulalter, Zürich/Neuchâtel

<sup>16</sup> source: CDIP (2000): Formation et intégration des jeunes de langue étrangère au degré secondaire II, Bern, p. 17.

des prouvent qu'une bonne maîtrise de la langue maternelle facilite l'acquisition de la langue du lieu de séjour.

- Pour tous les élèves, l'école devrait devenir un lieu d'apprentissage du dialogue interculturel où la curiosité pour d'autres cultures et modes de vie est éveillée et la tolérance exercée. L'école a le devoir de donner à tous les élèves des instruments pour trouver leur place dans une société pluralisée.
- La participation et le respect de la pluralité sont à intégrer comme principes et méthode dans tous les cours; des moyens didactiques adaptés sont à développer.
- Il faut trouver les moyens adéquats pour associer tous les parents d'élèves au projet scolaire, indifféremment de leur langue ou de leur statut socioprofessionnel. Une information adaptée doit aller de pair avec la reconnaissance des parents d'élèves allophones comme partenaires de l'école, avec des droits et des devoirs.

## Formation post-obligatoire

La surreprésentation des jeunes d'origine étrangère dans les filières de formation à exigences élémentaires du degré secondaire I se poursuit et se renforce au-delà de la fin de la scolarité obligatoire. Les classes de transition, les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années scolaires, les préapprentissage, sont massivement fréquentés par les jeunes d'origine étrangère, alors qu'ils sont fortement sous-représentés dans les écoles menant à la maturité. Ils ont davantage de difficultés à trouver des places d'apprentissage que les jeunes suisses et près d'un quart des jeunes étrangers de 24 ans se retrouvent sans formation post-obligatoire contre 8% pour les Suisses du même âge<sup>17</sup>.

Pour expliquer cette situation, les causes suivantes sont évoquées: faible durée de la scolarité en Suisse ou parcours scolaire non linéaire entraînant des retards (notamment linguistiques), forte sélectivité du système scolaire, discriminations à l'école ou au moment de l'orientation professionnelle, statut de séjour restreignant fortement l'accès à l'apprentissage, manque de relations et de connaissances du système scolaire et d'apprentissage tant par les jeunes que leurs parents, bas niveau de formation des parents<sup>18</sup>, faible intégration des parents, non reconnaissance des compétences acquises, discrimination à l'embauche en raison de préjugés à l'encontre de certaines nationalités, manque de places d'apprentissage, etc.

Même si les causalités sont multidimensionnelles et doivent encore être mieux étudiées, l'on peut sans exagérer affirmer que cette situation équivaut à une bombe à retardement et qu'il faut d'urgence prendre un ensemble de mesures visant à adapter le système de formation post-obligatoire à une jeunesse dont le profil est devenu plus hétérogène. Et encourager, voire obliger, les entreprises à offrir suffisamment de places d'apprentissage, également durant des périodes de récession.

---

<sup>17</sup> Cf. article de Mario Gattiker.

<sup>18</sup> Dans son article, M. Gattiker relativise cette explication qui ne s'applique qu'à 26% des familles migrantes.

## **Activités de jeunesse extra-scolaires**

Dans les différents concepts d'intégration des cantons et des villes, les enfants et les jeunes ne sont le plus souvent mentionnés qu'en rapport avec l'école et la formation post-obligatoire. Quoique indispensable, fondamentale, l'intégration scolaire et professionnelle n'est cependant pas suffisante pour trouver sa place dans la société. L'intégration touche aussi le domaine extra-scolaire, notamment les activités de jeunesse et de loisirs, la participation à la vie de leur quartier et commune, etc. Les activités de jeunesse extra-scolaires doivent être reconnues comme un des champs de l'intégration.

## **Associations de jeunesse, parlements des jeunes et Session des jeunes**

Les enfants et jeunes étrangers (y compris ceux de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> génération) sont sous-représentés dans les associations de jeunesse. Voici quelques hypothèses quant aux facteurs explicatifs: le mode de recrutement traditionnel (contacts personnels, par amis, par famille, etc.) tend à reproduire la structure des membres existante, les associations sont peu connues par les jeunes d'origine étrangère et leurs parents, les jeunes engagés dans des associations de jeunesse sont majoritairement issus de la classe moyenne dans laquelle les étrangers sont sous-représentés, maintenir les activités habituelles et assurer la relève accaparent toutes les ressources des associations, les activités proposées et l'engagement sur la durée ne correspondent pas aux besoins et aux perspectives des jeunes d'origine étrangère qui préfèrent se retrouver entre jeunes de la même communauté.

*«Les associations de jeunesse n'excluent pas les jeunes d'origine étrangère. Mais si les associations de jeunesse n'entreprennent rien pour activement les inclure, cela revient à une exclusion de fait».* Ce constat fait à l'issue des discussions lors du Séminaire de Bienne souligne que tout comme l'intégration scolaire et professionnelle, celle au sein de la société civile ne se fait pas toute seule. La volonté d'ouverture des associations doit être relayée par des concepts et des projets d'information et d'intégration, qui nécessitent des ressources et du savoir-faire. Un partenariat entre associations de jeunesse et associations des communautés étrangères est à saluer.

Les jeunes d'origine étrangère sont en général également sous-représentés dans les parlements, les conseils de jeunes ou lors de la Session des jeunes. La surreprésentation des lycéens et étudiants dans ces structures participatives explique, du moins en partie, cette situation. L'effort d'information et de recrutement dans les écoles professionnelles est à poursuivre et à développer.

## **Animation socio-culturelle et travail de rue avec des jeunes**

Ouvert à tous les jeunes quels que soient leur sexe et leur nationalité, les centres pour jeunes sont fréquentés en majorité par des jeunes hommes de nationalité étrangère et/ou fréquentant les filières de formation les plus basses. L'accès y est en effet plus aisé que pour les associations de jeunesse ou les loisirs organisés de type cours de musique ou de sport (offre souvent méconnue des familles étrangères ou simplement trop coûteuse).

Durant ces dernières années, l'animation socio-culturelle a fortement diversifié son offre et ses méthodes de travail, du moins dans les centres urbains. Ce développement est encore mal connu. C'est ce qui a motivé la CFJ à donner, en collaboration avec le Service de lutte contre le racisme, un mandat de recherche au Forum suisse pour l'étude des migrations pour, d'une part, décrire ce qui se fait en matière de travail de jeunesse en milieu ouvert avec des jeunes d'origine étrangère et, d'autre part, mettre en relief les lacunes mais aussi les potentiels. La contribution de Janine Dahinden résume les principaux résultats de cette étude.

L'animation socio-culturelle joue un rôle important dans la promotion de l'intégration de jeunes d'origine étrangère se trouvant dans des situations particulièrement précaires. Les pouvoirs publics sont appelés à reconnaître ce rôle et à renforcer les structures du travail de jeunesse en milieu ouvert. Les limites du volontariat au niveau des structures décisionnelles ainsi que le faible statut professionnel des animateurs socio-culturels, qui se traduit notamment par des conditions de travail peu attractives conduisant à une forte rotation du personnel, freinent fortement la conceptualisation des méthodes de travail tout comme le développement du travail en réseau. Alors que, pour éviter tout risque d'instrumentalisation, l'animation socio-culturelle devrait, en matière d'intégration tout comme pour d'autres sujets brûlants tels que la prévention des toxicomanies ou de la violence, définir les principes, les priorités et les limites de son action.

La formation de base et continue en matière d'animation socio-culturelle doit tenir compte de l'évolution du profil des usagers. La transformation des écoles sociales en HES garantit certes une bonne qualité de l'enseignement, mais il faut veiller à ce que les personnes dont les expériences sont fondamentales pour le travail avec les usagers de l'animation socio-culturelle, notamment celles ayant vécu une migration ou un parcours scolaire non conforme, puissent toujours y accéder.

### **Sport et culture**

Les jeunes d'origine étrangère sont très présents dans les associations sportives, l'accès étant relativement simple et la maîtrise de la langue n'étant pas un critère. Malgré un cloisonnement par nationalité dans certains sports, les associations sportives jouent un rôle important en matière d'intégration, notamment en tant que lieu transitoire. A côté de leur fonction d'entraîneur, les moniteurs ont de plus en plus un rôle social et d'intégration, ce qui exige professionnalisme, capacité à prendre de la distance et à reconnaître ses limites (rôle social oui, assistant social ou psychologue non). Ce rôle social du sport devrait être reconnu et les moniteurs et responsables bénéficier d'une formation adéquate intégrant les dimensions interculturelle et participative.

L'on assiste à une globalisation et commercialisation de la culture jeunes actuelle (musique, fêtes, autres formes d'expression artistique, etc.). Les jeunes étrangers et suisses y participent de même manière. Dans certains domaines (occupation de l'espace public, expression musicale ou danse), les jeunes d'origine étrangère jouent même le rôle de «trend setters». Par des activités culturelles, les jeunes développent leurs compétences personnelles et sociales. Ces formes d'expression peuvent favoriser les contacts et une véritable co-intégration des jeunes suisses et

“*Weil ich schon als kleiner Junge Kunststücke auf dem Fahrrad beherrschte, habe ich die Aufmerksamkeit auch von Schweizer Jugendlichen gewonnen.*”

étrangers si elles sont reconnues socialement, par exemple dans le cadre de l'école.

## Famille, conflits entre générations et projet migratoire

Tout enfant a le droit de vivre dans sa famille<sup>19</sup>. Les réglementations en matière de regroupement familial doivent respecter ce droit, quel que soit le statut des parents. Si un regroupement rapide est à promouvoir, une certaine flexibilité devrait être garantie pour pouvoir prendre des décisions en fonction de l'intérêt supérieur de l'enfant<sup>20</sup>.

L'intégration des enfants est liée à celles de leurs parents. Par la migration, les parents perdent les repères connus et ne disposent plus des informations et compétences pour soutenir et orienter leurs enfants. Un inversement des rôles peut même se produire. Pour favoriser l'intégration des enfants, il faut par conséquent, d'une part, renforcer les ressources des parents et, d'autre part, assurer la participation des parents aux décisions clés concernant leurs enfants. Les parents, étrangers comme suisses, ne peuvent pas déléguer à des spécialistes leurs responsabilités en matière d'intégration scolaire, professionnelle et sociale de leurs enfants.

Des cours de langue ainsi que des informations sur le fonctionnement du système scolaire, social et sanitaire et les services existants dans leur commune, etc. destinés aux parents, et plus particulièrement aux mères de famille, contribuent à redonner aux parents certaines informations et compétences perdues du fait de la migration. Les parents étrangers, et leurs associations, doivent par ailleurs être reconnus comme partenaires, par ex. par l'école en leur ouvrant les commissions scolaires. La contribution de médiateurs interculturels peut être importante.

Bon nombre d'enfants ballottés entre deux pays ont été victimes d'un projet migratoire irréaliste ou irréalisable (par ex. retour au pays projeté mais toujours repoussé, projet de rester en Suisse rendu caduc par le non renouvellement du permis de travail). Les communautés étrangères devraient engager un travail de réflexion sur le projet de migration et les perspectives des enfants et des jeunes de leur communauté. Le but est d'aider les familles à construire un projet migratoire réaliste compte tenu des positions et attentes de tous les membres de la famille.

Le conflit entre générations, propre à l'adolescence, peut être particulièrement violent pour les adolescents d'origine étrangère, et tout particulièrement les jeunes filles, s'il se double d'un conflit entre les valeurs dominantes en Suisse et celles de la famille et/ou de la communauté nationale à laquelle appartient la famille. Les cours de langue et de culture du pays d'origine devraient thématiser cette problématique pour aider les jeunes à mieux vivre cette double appartenance. Quant aux parents, quelle que soit leur nationalité ou culture, ils doivent reconnaître le droit des enfants et des jeunes à participer aux décisions qui les concernent, le droit à une autodétermination croissante en fonction de l'âge. Les conflits potentiels entre les valeurs des parents et l'intégration des enfants et

“*Quand on part, on est étranger partout. Mais on choisit son port d'emprunt.*”

<sup>19</sup> Art. 9 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

<sup>20</sup> Art. 3 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

jeunes sont à thématiser en tenant compte de l'environnement modifié par la migration, par exemple par les associations des communautés étrangères ou les services de consultation familiale (en partant de situations concrètes comme par exemple sortir avec des amies pour aller au centre de jeunes ou entreprendre une formation impliquant un horaire atypique). Soulignons qu'il s'agit de renforcer la compétence à résoudre des conflits et non pas de fragiliser le lien parents-enfants.

## L'intégration du point de vue des jeunes

*Rapport des groupes Focus avec des jeunes issus de l'immigration*

### **Pourquoi des groupes Focus?**

Pour donner une suite logique au dernier rapport de la CFJ sur le thème de la participation, lors de la préparation au Séminaire de Bienne nous avons cherché à rencontrer dans la mesure du possible des personnes faisant partie du groupe des principaux intéressés.

La CFJ a décidé de réaliser cela en créant des groupes focus composés des jeunes gens et jeunes filles issu-e-s de l'immigration.

Ces groupes focus ont servi, d'une part, d'instruments de réflexion pour les thèses de la CFJ en matière d'intégration. Nous avons pu vérifier et approfondir ces thèses en les comparant à la pratique concrète en matière d'intégration exercée par les participantes et participants. D'autre part, la CFJ a volontairement disséminé les groupes focus dans plusieurs lieux différents, afin de pouvoir mettre en évidence les potentiels et les besoins différents des jeunes concernés par la question de la migration en regard de leur sexe, de leur âge, des motifs qui les ont poussés à émigrer, de leur statut de séjour, de la durée de celui-ci et de la partie de la Suisse dans laquelle ils résident (Suisse alémanique, Suisse romande).

### **Comment avons-nous procédé?**

Par des contacts personnels avec des membres de la CFJ, nous avons cherché à rencontrer des personnes spécialisées travaillant pratiquement avec des jeunes issus de l'immigration. Il n'a pas toujours été simple de motiver ces gens à participer: certaines réticences initiales étaient probablement motivées par la crainte que, derrière les questions de la CFJ, ne se cache une motivation factice. Ce n'est qu'en exposant clairement les contenus et manières de procéder que les portes se sont finalement ouvertes pour permettre la création de quatre groupes focus, deux en Suisse romande, à Fribourg et Neuchâtel, et deux en Suisse alémanique, à Thoun et à Bâle. Une fois les groupes réunis, la forte motivation des jeunes étrangers à participer à un tel processus a été très sensible. Dans les 3 groupes qui se sont rencontrés deux fois, il n'y eu qu'une absence lors de la deuxième rencontre, absence due à la maladie.

### **De quoi a-t-on parlé dans les groupes focus?**

Les groupes focus se sont rencontrés, (à une exception près, à Bâle, pour un groupe de jeunes filles de 10 à 12 ans), à deux reprises en soirée.

Lors de la première des deux soirées, et au fil des questions posées ou évoquées, l'histoire des processus d'intégration des jeunes a été développée, toujours dans un premier temps sous la forme de réflexions individuelles, et dans un deuxième temps sous la forme d'échanges entre les participants.

Les questions étaient les suivantes:

- Lorsque vous pensez à votre premier contact dans ce pays (en tant que jeunes arrivants ou en tant qu'enfants), que vous reste-t-il?

“ *A mon arrivée, j'aurais eu besoin qu'on m'écoute, que l'on croit ce que je dis.* ”

- Comment cela s'est-il passé dans le centre d'accueil? A l'école? Avec les services sociaux? Avec les autorités?
- Comment êtes-vous entrés en contact avec d'autres enfants ou jeunes, vous qui veniez d'un autre pays?
- Comment avez-vous été reçu(e)s par ceux-ci?
- Qui s'est montré actif? Avez-vous dû aller à leur rencontre ou sont-ils venus à la vôtre?
- Qu'est-ce qui, chez vous, a été utile pour cette prise de contact, plus précisément, lesquelles de vos particularités et de vos qualités vous ont aidé(e)s dans cette prise de contact? Parlez d'abord de vos propres traits de caractère, et des traits de caractère des autres.
- Cette prise de contact a-t-elle été facile ou plutôt pénible?
- Qui ou quoi vous a aidé-e-s à prendre pied?
- Qui ou quoi vous a rendu la tâche plus compliquée?

La deuxième soirée a été employée à dégager, à partir des réflexions individuelles de la première soirée, trois points qui ont ensuite été longuement discutés, approfondis et différenciés.

### Ces trois points:

#### *1. Rétrospective: obstacles à l'intégration*

Qu'est-ce qui vous a freiné-e-s dans votre processus d'intégration dans les domaines suivants:

- personnes?
- groupes de personnes?
- administration/école/enseignement/police?
- associations?
- statut /finances?
- attitude de base?

#### *2. Perspectives pour les nouveaux arrivants*

Qu'est-ce qui devrait ou pourrait être amélioré pour offrir aux nouveaux jeunes migrants de meilleures chances de s'intégrer?

- personnes?
- groupes de personnes?
- administration/école/enseignement/police?
- associations?
- statut /finances?
- attitude de base?

#### *3. Réflexions pour la présentation des résultats au congrès de Bienne*

## Résultats

### Différences d'orientations sur place après l'arrivée

Il y a beaucoup de parcours différents de ces jeunes (passage en centre d'accueil, regroupement familial, mariages, ou encore «allers et retours»: naissance en Suisse, première année auprès de la grand-mère dans le pays d'origine, retour en Suisse), et le soutien que ces jeunes

“*Meine Landseute sind auf mich zugekommen, haben mir vieles erklärt, mich eingeladen zu fragen.*”

“*Pour entrer en contact, il faut «draguer» les Suisses.*”

“*Das erste Einbürgerungsgesuch der ganzen Familie wurde wegen mangelnden Sprachkenntnissen der Mutter abgewiesen.*”

ont reçu (ou non) pour s'orienter sur place est lui aussi très divers. Certains ont été soutenus par des parents vivant déjà sur place, d'autres ont reçu un soutien de membres de l'administration (par exemple des membres de commissions d'asile) ou de familles suisses qui ont joué un rôle de parrainage. Au contraire, certains ont relevé une absence de soutien de la part du personnel de l'administration. Une minorité de jeunes ont dit qu'ils auraient peut-être ressenti un refus de soutien formel et informel s'ils s'étaient activement préoccupés de s'intégrer. L'exemple le plus frappant est celui de jeunes mineurs arrivant avec des frères et sœurs, mais non accompagnés par un adulte, qui doivent se débrouiller pendant un temps assez long sans possibilité de se faire comprendre. Beaucoup de jeunes – parmi les requérants d'asile surtout – ont eu l'impression de ne pas être les bienvenus en Suisse et que tout était fait pour qu'ils soient dégoûtés de leur séjour et repartent le plus vite possible. Quant aux jeunes venus à titre de regroupement familial, ils ont constaté que l'école en particulier n'était pas préparée à l'arrivée des jeunes étrangers dans les classes. Ils n'y ont pas trouvé d'appui spécifique pour une intégration rapide.

“ *On paie des impôts, mais on n'a pas le droit de décider ce qu'on en fait.* ”

#### **Ressources des jeunes issus de l'immigration:**

Ces discussions dans les groupes focus ont permis de dégager un fil rouge:

- Une personnalité ouverte et de la facilité à aller vers les autres semblent une condition facilitant le processus d'intégration.
- Au vu des expériences difficiles faites lors de la tentative de mise en valeur de leurs propres droits, des traumatismes (non traités) qu'ils ont subis dans leurs pays d'origine et encore des freins formels et informels qu'ils rencontrent dans leur pays d'accueil, les jeunes gens et jeunes filles d'origine étrangère doivent disposer d'une excellente constitution psychique pour ne pas tomber dans la dépression ou dans la criminalité!
- Maîtriser la langue du pays d'accueil, comprendre le fonctionnement du système social, s'occuper des frères et sœurs et souvent prendre en charge les liens entre les parents et la société (traduction), réussir leur scolarité, trouver une place d'apprentissage ou envisager de faire des études sont des défis pour les jeunes étrangers qui se trouvent souvent seuls à les affronter. Ils travaillent énormément pour réussir. D'où une volonté, une ténacité au travail, une autonomie, un sens des responsabilités impressionnants pour d'aussi jeunes gens.
- Leur trajectoire de vie difficile pourrait les pousser à la révolte. Et c'est pourtant avec beaucoup de bienveillance, de tolérance et de compréhension qu'ils parlent des problèmes rencontrés dans leur pays d'accueil.
- Leurs compétences ne sont pas seulement sociales mais aussi pratiques. Ils savent s'occuper des plus petits, faire la cuisine, bricoler, parler plusieurs langues, connaissent le fonctionnement de plusieurs cultures et religions, font les traductions et le relais pour toute la communauté, vont à l'école du samedi pour ne pas perdre leur identité, organisent des activités de jeunesse au sein de la communauté, sont les médiateurs pour les jeunes étrangers nouvellement venus dans le pays, aident les plus jeunes à faire les devoirs...

“ *Jugendliche mit Migrationshintergrund sind oft mit widrigen Umständen konfrontiert. Sie müssen über eine herausragende Grundsubstanz verfügen, um nicht depressiv oder kriminell zu werden!* ”

## Compétences aux tiers

L'idée des «délégués informels à l'intégration» s'est imposée à partir de l'expérience des groupes focus. Ces délégués pourraient faire office de médiateurs entre les jeunes et l'opinion publique ou remplir un rôle de parrain ou de marraine, et contribuer ainsi à donner de l'intégration une image de dynamique positive.

## Les obstacles apparus

Les groupes focus ont identifié les types d'obstacles suivants (par ordre décroissant d'importance):

- Barrières mises par le statut de séjour; base de départ très différente selon le permis (C, B, F, N, sans-papiers), notamment:
  - pour les voyages scolaires à l'étranger dans le cadre de la formation ou des mouvements de jeunesse
  - avec la certitude d'être renvoyé après la fin de la période de formation
  - pas de possibilité de faire des études prolongées et d'aller à l'université
  - interdiction de quitter la Suisse et de retourner pendant les vacances dans la famille restée au pays (pour les jeunes qui sont arrivés non accompagnés).
- Le contraste entre les droits et les devoirs (par exemple payer des impôts sans participer à la vie politique)
- À l'école, la mise à l'écart dans des classes spéciales
- Les compétences professionnelles parfois déficientes parmi le corps enseignant (professeurs ou maîtres d'apprentissage, etc.), à l'orientation professionnelle ou parmi les travailleurs sociaux peu à l'aise avec les jeunes issus de l'immigration.
- Recherche d'une place d'apprentissage rendue plus difficile par une accumulation de problèmes (linguistiques, absence ou insuffisance du diplôme, courte durée de séjour en Suisse, préjugés, préférence donnée aux candidatures de ressortissants suisses ou de titulaires de permis C et B au détriment des porteurs de permis F et N, etc.). L'écart est souvent ressenti entre les compétences effectives et les possibilités de formation.
- Peu de possibilités – même quand la motivation existe et le désir de participer aux frais – de suivre des cours dans la langue parlée du pays.
- Décisions de naturalisation prises dans un cadre public (par exemple une assemblée de commune).

*Les groupes focus ont aussi défini des obstacles informels:*

- Le refus de fonctionnaires de délivrer des formulaires de requête (par exemple de requête de naturalisation, avec la justification: «n'a aucune chance»).
- Rétention d'informations ou de matériel d'information sur les droits du demandeur.
- Affirmation, par exemple à l'orientation professionnelle, qu'une Africaine n'a aucune chance de faire un apprentissage d'aide en pharmacie.

“**Jeune sans statut: tout est bloqué. Pas possible de faire un apprentissage. Depuis deux ans, sans activité scolaire ou professionnelle. Heureusement qu'il peut aider sa mère dans son petit commerce.**”

Quelques participants ajoutent que les réponses qui émanent de l'autorité dépendent beaucoup de la personnalité du fonctionnaire. On critique le fait que le transfert d'informations entre fonctionnaires et requérants issus de l'immigration ne sont pas assez standardisé ni contrôlé, et que cela peut conduire à l'arbitraire.

Il y a également de grandes différences entre quelques cantons et les communes.

Les membres de la CFJ dirigeant les débats ont remarqué qu'aucun des membres des groupes focus ne s'est plaint de discriminations ouvertes et personnalisées (qui se sont pourtant passées). Il était frappant de voir que même une discrimination pouvait susciter chez celui qui la subissait de la «compréhension» (par exemple, pour un contrôle de police, parce qu'on parle albanais avec un collègue. Seul reproche à la police: elle pourrait agir plus discrètement. Un contrôle en plein jour, devant les passants, donne aux jeunes le sentiment d'être des criminels.)

“*Tous les jeunes veulent s'intégrer ... Les jeunes étrangers se battent déjà beaucoup, on ne peut pas encore leur en demander plus.*”

### Revendications

On s'est demandé lors du dernier tour de discussion comment améliorer la politique d'intégration et les mesures d'intégration pour que les jeunes d'origine étrangère nouveaux arrivants aient de meilleures chances de s'intégrer.

Ces possibilités d'amélioration se trouvent sur trois plans:

1. La reconnaissance des compétences acquises et l'encouragement du potentiel des jeunes issus de l'immigration.

- «Les délégués informels à l'intégration»: des possibilités de médiation existent parmi les membres du même groupe ethnique établis sur place depuis longtemps; de coaching également. Mais des ressortissants suisses peuvent – c'est l'expérience des membres des groupes focus – assumer un tel rôle. Un encouragement plutôt offensif serait très utile aux nouveaux arrivants; il aurait de plus une grande utilité sociale.
- Des médiateurs doivent impérativement être engagés:
  - auprès d'enfants et de jeunes vivant dans le pays sans être accompagnés
  - lors des entretiens entre les enseignants ou les maîtres d'apprentissage et les parents.
- Ecole: classes d'intégration: efficaces et de courte durée pour faciliter un passage rapide dans l'école normale; soutien des jeunes étrangers par des enseignants formés dans les classes normales.
- Reconnaissances des compétences acquises dans le pays d'origine et suppression de l'obligation de la deuxième langue (allemand, français)
- Possibilité de suivre des cours à divers niveaux scolaires.
- Maintien de la relation à la culture et à la langue du pays d'origine (cours, livres dans les bibliothèques, etc.).
- Soutien aux projets pensés par des jeunes d'origine étrangère à l'intention de leurs pairs (par exemple le «youth project» des jeunes Tamouls).

“*Ich habe im Rahmen meiner Integration einen gesellschaftlichen Aufstieg vollzogen, der sich auch in meinem Wohnort äussert (ich bin in diesem Quartier der Einzige mit Migrationshintergrund).*”

2. Mise en valeur des ressources auprès des offices et des fonctionnaires
- Standardisation des informations sur les droits et les devoirs ainsi que du contrôle de la mise en œuvre (ce n'est peut-être réalisable qu'en prenant des distances avec le système fédéraliste, et en créant des centres de compétence pour les questions de migrations).
  - Cours de formation à l'intention des personnes qui sont professionnellement en contact avec des jeunes issus de l'immigration.
3. Améliorations de l'environnement politique
- Les enfants et les jeunes non accompagnés et issus de l'immigration doivent disposer d'un coach qui prenne le temps de les écouter et de venir à leur rencontre. Il serait souhaitable que les enfants et les jeunes non accompagnés soient placés dans des familles; leur séjour dans des centres d'accueil doit être aussi bref que possible.
  - Les informations concernant les droits et les devoirs doivent être données aux nouveaux arrivants (structures qui permettent de toucher les jeunes d'une manière directe).
  - Examen du droit de séjour des jeunes (en raison de leur situation particulière, le statut des jeunes et les décisions à son sujet doivent être envisagées de façon plus différenciée que pour les adultes!) et naturalisation rapide et facilitée.
  - Suppression de l'écart entre les droits et les devoirs par l'introduction du droit de vote actif et passif (au moins sur le plan communal).

“*Es sollten regionale Anlaufstellen für Migrationsfragen geschaffen werden.*”

“*Ein Göttisystem sollte gefördert werden: Das Gemeinwesen soll Mentoren / Coaches mit grosser Integrationserfahrung für ihre Landsleute mit geringer Erfahrung offensiv fördern.*”



## **Recommandations pour la mise en œuvre d'une politique d'intégration adaptée aux enfants et aux jeunes**

### **Préambule**

Chaque personne a droit à une prise en compte individuelle de sa situation. Mais un processus politique requiert des revendications d'ordre général. Les principes suivants forment la base du présent catalogue de recommandations:

- Priorité est donnée aux besoins des immigrantes et immigrants, mais aussi à ceux de la société qui les accueille.
- L'intégration est un processus réciproque d'exploration et de rapprochement dans un esprit de communication et de participation.
- Les enfants et les jeunes peuvent prendre part à toutes les décisions qui les concernent.

Lorsqu'on analyse une situation ou qu'on développe des mesures, on pense souvent en priorité aux jeunes garçons et jeunes hommes. Les jeunes filles et les jeunes femmes requièrent tout autant notre attention.

La focalisation faite sur l'intégration ne doit pas faire oublier que tous les problèmes des enfants et des jeunes migrants ne sont pas automatiquement des problèmes d'intégration.

### **Plaidoyer pour un contrat d'intégration**

La notion de contrat entre les générations est d'une grande utilité dans la discussion politique et scientifique, puisqu'elle permet de décrire et de perfectionner l'équilibre, la coopération et la solidarité entre les générations.

L'intégration va être, avec la question des générations, l'un des enjeux majeurs que notre société devra résoudre dans le domaine de la politique sociale au 21<sup>e</sup> siècle. La CFJ s'engage en faveur du développement d'un contrat d'intégration permettant à tous les participants – allogènes et indigènes – de faire solidairement état de leurs moyens pour l'avenir et de formuler leurs attentes et leurs devoirs.

Dans le contrat d'intégration, la société d'accueil s'engage à assurer ses tâches d'intégration dans un esprit d'ouverture. En échange, les personnes immigrées s'engagent à étudier la culture de la société d'accueil et à respecter l'état de droit en vigueur dans cette société.

Dans la perspective de la politique de l'enfance et de la jeunesse, les points suivants du contrat d'intégration sont fondamentaux: la société d'accueil engage des efforts particuliers pour réduire au maximum les obstacles et les barrières que pourraient rencontrer les enfants et les jeunes d'origine étrangère. En contrepartie, les parents et les organisations d'immigrés s'engagent à soutenir activement les enfants et les jeunes dans leur processus d'intégration.

<b>Intégration: une chance pour la société d'accueil</b>		
<b>Objectif</b>	<b>Moyens</b>	<b>Destinataire</b>
Améliorer la représentation des enfants et des jeunes d'origine étrangère	Élaborer un inventaire des ressources des enfants et jeunes d'origine étrangère	FIM <sup>1</sup> Organisations d'immigrés Groupements d'intérêt Recherche
	Calcul coût-bénéfice de l'intégration des enfants et jeunes d'origine étrangère	Recherche économique
	Alimenter les biographies d'enfants, de jeunes et de jeunes adultes d'origine étrangère dont le processus d'intégration s'est déroulé avec succès	Associations d'intérêt Recherche KINAG <sup>2</sup> IMES <sup>3</sup> (anciennement OFE) CFE <sup>4</sup> Médias

<sup>1</sup> Forum pour l'intégration des migrants

<sup>2</sup> Kinderlobby/Kindernachrichtenagentur

<sup>3</sup> Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration

<sup>4</sup> Commission fédérale des étrangers

Encouragement du processus d'intégration		
Objectif	Moyens	Destinataire
Les enfants et les jeunes d'origine étrangère sont soutenus dans leur processus d'intégration	Les enfants et les jeunes de familles migrantes sont spécialement accompagnés par un mentor dans les moments importants de leur parcours de vie	IMES Cantons Villes et communes CFE Organisations d'immigrés Délégués à l'intégration Groupements d'intérêt
Les enfants et les jeunes immigrés apprennent en priorité la langue parlée dans la région d'installation	Augmenter le nombre de cours de langues pour enfants et jeunes dès l'âge pré-scolaire, parallèlement à l'école, à la formation et à la profession	Communes Cantons
	Soutien des salariés dans leur apprentissage de la langue, p.ex. en favorisant les horaires flexibles, en proposant des contributions pour les cours de langues, en organisant des cours de langues sur le lieu de travail	Employeurs Organisations d'employeurs
	Financement de services de traduction et d'interprétation	Communes Cantons Employeurs
	Engagement de médiatrices et médiateurs interculturels	Écoles Services de santé publique offices et bureaux officiels Employeurs
	Soutien par la famille de l'apprentissage des langues en permettant aux adultes également d'apprendre aussi vite que possible la langue parlée dans la région	Les parents des familles migrantes Employeurs Formation de parents et d'adultes
Les enfants et les jeunes encouragent les enfants et les jeunes dans leur processus d'intégration	Le système de parrainage (mentoring) et le travail de groupes de pairs sont encouragés	Autorités scolaires Équipes scolaires
	Les projets d'intégration de jeunes par des jeunes sont soutenus	CFE OFC <sup>5</sup> OFSP <sup>6</sup> Délégués à l'intégration et aux questions de la jeunesse dans les cantons et les communes

<sup>5</sup> Office fédéral de la culture

<sup>6</sup> Office fédéral du sport

<b>Encouragement du processus d'intégration</b>		
<b>Objectif</b>	<b>Moyens</b>	<b>Destinataire</b>
Les autorités travaillent de façon transparente et interdépartementale	Chaque commune, chaque ville engage un ou une délégué-e aux étrangers et à l'intégration	Communes Villes
	Le principe du « guichet unique » est appliqué dans les administrations	Communes Villes Cantons
	Les structures, procédés, réglementations et conditions sont au régime de la transparence, on informe de façon efficace et documentée	Tous les bureaux et offices, particulièrement ceux qui sont ouverts au public. Controlling par les délégués aux étrangers et à l'intégration
	Mises en réseau et coopération au sein de l'administration	IMES Délégués aux étrangers communaux et cantonaux
	Labels de qualité en matière de politique d'intégration pour les communes et les cantons	FIM Organisations d'immigrés
Les personnes et organisations du pays d'accueil travaillent en étroite collaboration avec les organisations d'immigrés et les personnes migrantes	Des enseignants CLC <sup>7</sup> sont intégrés dans les équipes d'enseignement scolaire	Autorités scolaires Équipes scolaires Enseignants CLC
	Des organisations d'immigrés participent à l'élaboration des dispositions législatives et des mesures d'intégration	Confédération Cantons Communes FIM Organisations d'immigrés
	Les organisations culturelles, sportives et de jeunesse cherchent, en collaboration avec des associations d'étrangers et les délégués aux étrangers, à améliorer l'intégration des enfants et jeunes d'origine étrangère	Organisations culturelles Swiss Olympic et organisations sportives Organisations de jeunesse FIM Organisations d'immigrés Délégués aux étrangers et à l'intégration

<sup>7</sup> Cours de langues et de cultures d'origine

Situation juridique		
Objectif	Moyens	Destinataire
Statut particulier pour les enfants et jeunes étrangers	En vertu du principe du bien de l'enfant, les enfants et les jeunes (particulièrement ceux qui sont non accompagnés) bénéficient de conditions facilitées pour recevoir ou prolonger leur permis de séjour	DFJP <sup>8</sup> Autorités cantonales pour l'asile et les étrangers
	Les enfants et jeunes non accompagnés (requérants d'asile) obtiennent un permis de séjour stable aussi rapidement que possible	DFJP Autorités cantonales pour l'asile et les étrangers
	Les enfants et les jeunes non accompagnés (requérants d'asile) sont assistés par une personne qui les prend en charge, les accompagne durant la procédure d'accueil et les soutient lors de leur intégration, au besoin jusqu'à l'âge de 25 ans	DFJP Autorités cantonales pour l'asile et les étrangers Autorités de tutelle FIM Organisations d'immigrés
Dans le cas de regroupement familial, le bien de l'enfant est prioritaire	Les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans peuvent rejoindre leurs parents, indépendamment du statut de ceux-ci (exception: première année de la procédure de demande d'asile)	DFJP Autorités cantonales pour l'asile et les étrangers
	Les réglementations d'arrivée et de départ sont appliquées avec souplesse pour les enfants et les jeunes si cela les aide à l'intégration dans une formation	DFJP Autorités cantonales pour l'asile et les étrangers

<sup>8</sup> Département fédéral de justice et police

<b>Participation</b>		
<b>Objectif</b>	<b>Moyens</b>	<b>Destinataire</b>
Les enfants et les jeunes d'origine étrangère sont intégrés dans la participation politique du pays d'accueil	Droit de vote et d'éligibilité semblable à celui des jeunes Suisses au niveau communal et cantonal	Cantons Communes
	Droit de vote et d'éligibilité au niveau fédéral pour les étrangères et étrangers dès la deuxième génération	Confédération
	Naturalisation facilitée ou automatique des enfants et des jeunes de la deuxième ou troisième génération	Confédération
	L'organe exécutif décide de la naturalisation (des enfants et des jeunes)	Confédération Cantons Communes
Les personnes de nationalité étrangère sont intégrées dans les processus politiques qui concernent les questions d'intégration	Des personnes de nationalité étrangère siègent au sein des commissions scolaires	Cantons Communes Organisations d'immigrés FIM
	Des personnes de nationalité étrangère accèdent à dans des postes à responsabilité dans les domaines de l'accueil extra-familial, l'animation socio-culturelle, des écoles de musique, des institutions culturelles etc.	Cantons Communes Responsables Organisations d'immigrés FIM
	Des personnes de nationalité étrangère siègent dans des comités d'associations sportives, culturelles et des groupes d'animation d'enfants et de jeunes	Associations Organisations d'immigrés FIM

Ecole		
Objectif	Moyens	Destinataire
L'entrée à l'école obligatoire des enfants et de jeunes d'origine étrangère est bien préparée et on y apporte un soutien particulier	Favoriser l'accès à des possibilités d'accueil pré-scolaires et extra-familiales de bonne qualité	Communes Cantons FIM Organisations d'immigrés Employeurs
	Possibilité et devoir de fréquenter l'école enfantine pendant deux ans	Communes Cantons
	Scolarisation dès le début de la procédure d'accueil	Communes Cantons
	Incorporation rapide dans les classes régulières et cours d'appui et d'accompagnement	Communes Cantons
	La fréquentation des classes d'intégration est possible aussi pour les 16–20 ans	Cantons
La formation scolaire soutient le processus d'intégration	L'enseignement dans les classes d'intégration prépare les jeunes à la vie en Suisse d'une manière pratique	CDIP <sup>9</sup> Autorités scolaires Corps enseignant
	Les enseignants sont formés à une pédagogie interculturelle	Hautes écoles pédagogiques
	L'aptitude à comprendre les différences culturelles et la société pluraliste est un objectif des programmes d'étude	Autorités scolaires cantonales CDIP
	Les enseignants sont soutenu dans leur travail par des médiateurs et médiatrices interculturel(le)s	Autorités scolaires FIM Organisations d'immigrés
	Les mesures d'intégration dans le domaine de la formation sont exclues des programmes d'économie de la collectivité publique	Confédération Cantons Communes
La famille soutient les processus d'intégration	Les parents coopèrent avec les écoles pour les questions d'intégration de leurs enfants	FIM Organisations d'immigrés Autorités scolaires
	Des possibilités de contact et de formation particulières sont mises à disposition des parents d'enfants d'origine étrangère	Cantons Communes Formations de parents et d'adultes

<sup>9</sup> Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

<b>Cours de langue et de culture d'origine (CLC)</b>		
<b>Objectif</b>	<b>Moyens</b>	<b>Destinataire</b>
Les cours de langue et de culture d'origine favorisent le processus d'intégration	Intégration des cours CLC dans le programme scolaire régulier	Autorités scolaires Enseignants Enseignants CLC FIM Organisations d'immigrés Ambassades et consulats
	Les contenus et les formes des cours CLC encouragent une relation libre de préjugés avec le pays d'origine et répondent à la difficulté de vivre entre ou avec deux cultures	Autorités scolaires Enseignants CLC
Les cours de langue et de culture d'origine répondent aux critères de qualité en vigueur dans notre enseignement	Les organisations d'immigrés et les autorités du pays d'origine et du pays d'accueil élaborent ensemble des critères et contrôlent leur application	Ambassades et consulats Autorités scolaires Organisations d'immigrés Enseignants CLC Enseignants de l'école obligatoire

<b>Formation professionnelle</b>		
<b>Objectif</b>	<b>Moyens</b>	<b>Destinataire</b>
Tous les jeunes, indépendamment de leur statut, ont droit à une formation post-obligatoire	Des moyens d'incitations sont créés pour les entreprises qui accueillent et forment des jeunes en proie à des difficultés scolaires ou ayant un cursus scolaire non linéaire	Employeurs OFFT <sup>10</sup>
	Les entreprises vérifient si une sélectivité au niveau de la langue est nécessaire, et prennent en considération d'autres compétences (compétences sociales, motivation etc.)	Employeurs OFFT
	La formation professionnelle et l'orientation professionnelle prennent en compte la pluralité des origines et des parcours de vie des jeunes étrangers	OFFT OFES <sup>11</sup> Cantons
	L'administration des bourses d'études est harmonisée et développée. Si les critères sont remplis, une bourse peut être attribuée quel que soit le statut de séjour (Exception: première année de la procédure d'asile)	Cantons Confédération

<sup>10</sup> Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie

<sup>11</sup> Office fédéral de l'éducation et de la science

Associations d'enfance et de jeunesse		
Objectif	Moyens	Destinataire
La participation des enfants et des jeunes d'origine étrangère dans les associations d'enfance et de jeunesse est activement soutenue	Les associations d'enfance et de jeunesse engagent une réflexion sur leurs traditions, leurs valeurs et leurs structures et découvrent ainsi les obstacles à l'intégration mais aussi ses avantages	CSAJ <sup>12</sup> Associations d'enfance et de jeunesse
	Les associations d'enfance et de jeunesse développent des offres faciles d'accès	CSAJ Associations d'enfance et de jeunesse
	Les associations d'enfance et de jeunesse offrent des possibilités d'échanges interculturels	CSAJ Associations d'enfance et de jeunesse
	Les associations d'enfance et de jeunesse recherchent les contacts avec les organisations d'immigrés	CSAJ Associations d'enfance et de jeunesse
	Les associations d'enfance et de jeunesse échangent leurs expériences et leurs informations en ce qui concerne les projets d'intégration	CSAJ Associations d'enfance et de jeunesse

Sport		
Objectif	Moyens	Destinataire
Le rôle de transition important que les associations sportives peuvent jouer est pris en compte	Les responsables sont formés dans le domaine des relations interculturelles	OFSPPO Swiss Olympic / Associations sportives Hautes écoles pédagogiques
	Des offres particulières sont développées pour l'intégration des jeunes filles et des jeunes femmes étrangères	OFSPPO Swiss Olympic / associations sportives Recherche
	Les lignes directrices du sport insistent particulièrement sur la fonction intégrative du sport	Confédération Cantons Communes

<sup>12</sup> Conseil suisse des activités de jeunesse CSAJ

<b>Animation socioculturelle</b>		
<b>Objectif</b>	<b>Moyens</b>	<b>Destinataire</b>
La fonction intégrative de l'animation pour les jeunes est reconnue	La collaboration interdisciplinaire est améliorée	Hautes écoles spécialisées Délégué(e)s à l'intégration Confédération Cantons Communes
	Les animateurs et animatrices socio-culturels développent leurs compétences interculturelles	Hautes écoles spécialisées Responsables Associations pour l'animation jeunesse en milieu ouvert Animation socio-culturelle
	Mise en réseau des différents acteurs des associations pour l'animation jeunesse en milieu ouvert	AFAJ <sup>13</sup> Responsables Associations pour l'animation jeunesse en milieu ouvert Animation socio-culturelle
	Les associations pour l'animation jeunesse en milieu ouvert créent des lieux pour les jeunes d'origine étrangère que ceux-ci peuvent concevoir eux-mêmes	Communes Responsables Associations pour l'animation jeunesse en milieu ouvert Animation socio-culturelle

<b>Organisations d'immigrés</b>		
<b>Objectif</b>	<b>Moyens</b>	<b>Destinataire</b>
Les organisations d'immigrés soutiennent le processus d'intégration des enfants et des jeunes d'origine étrangère	Les organisations d'immigrés travaillent en collaboration (particulièrement en matière d'intégration d'enfants et de jeunes) Elles forment des réseaux	FIM Organisations d'immigrés CFE
	Les organisations d'immigrés appuient les parents en leur offrant un soutien pour l'intégration des enfants et des jeunes	FIM Organisations d'immigrés CFE Organisations de jeunes Organisations de parents
	Les organisations d'immigrés analysent les situations particulières des enfants et des jeunes (conflits de valeurs, plans de vie différents de ceux des parents) et développent à partir de cela des processus d'intégration adaptés	FIM Organisations d'immigrés CFE Recherche
	Les organisations d'immigrés développent des offres particulières pour les enfants et les jeunes des familles d'immigrés	FIM Organisations d'immigrés CFE Organisation d'enfants et de jeunes

<sup>13</sup> Association faitière pour l'animation jeunesse en milieu ouvert



## De nouvelles perspectives pour les enfants et les jeunes étrangers

*Politique d'intégration de la Confédération*

Mario Gattiker, Chef de la division «Intégration et nationalité» de l'Office fédéral des étrangers<sup>1</sup>(OFE) depuis le 1er janvier 2003, ancien secrétaire de la Commission fédérale des étrangers (CFE)

### **Politique d'intégration et conception de l'intégration à l'échelon fédéral**

L'intégration de la population étrangère ne fait partie des tâches de la Confédération que depuis 1996, date de la révision de la loi fédérale sur les étrangers. Cette attitude longtemps passive tient à la nature de l'ancienne politique des étrangers qui se définissait comme une «politique de recrutement» guidée essentiellement par les exigences du marché de l'emploi. L'intégration était certes un objectif déclaré de cette politique, mais on considérait qu'elle ressortissait principalement aux partenaires sociaux, aux employeurs notamment. Au fil des ans, la structure de la population immigrante a toutefois évolué. Aujourd'hui, le regroupement familial représente quelque 40% de l'immigration totale. En outre, depuis le milieu des années 80, de nombreux réfugiés et personnes victimes de persécution ont trouvé en Suisse une terre d'asile. Enfin, la main d'œuvre étrangère a payé un tribut particulièrement lourd aux récessions économiques, et la place de travail a de ce fait progressivement perdu son rôle de principal «moteur» d'intégration. Face à cette nouvelle donne, il est apparu de plus en plus évident dans les années 90 que l'intégration avait besoin du soutien des pouvoirs publics, et non seulement au niveau de la Confédération mais également des cantons et des villes. On observe une évolution analogue dans de nombreux autres pays européens.

Au cours des dernières années, c'est non seulement le rôle de l'Etat en matière d'intégration qui a changé mais également la conception de l'intégration qui sous-tend sa politique.

Le Conseil fédéral définit aujourd'hui l'intégration comme un processus de rapprochement mutuel entre population indigène et population étrangère, qui suppose une attitude d'ouverture de la part de la société hôte et une volonté d'intégration de la part des immigrants. L'idée est d'instituer une espèce de «contrat d'immigration» reposant sur la volonté commune de vivre ensemble dans la paix. Aux termes de ce contrat, les autorités à tous les niveaux ont pour mission de favoriser activement l'intégration, le but étant de garantir aux immigrantes et aux immigrants des chances égales d'accéder aux ressources sociales et économiques. A la notion d'«assimilation» qui dominait autrefois le discours sur l'intégration et qui postulait que les étrangers s'adaptent

---

<sup>1</sup> Depuis le 1er mai 2003, l'Office fédéral des étrangers s'appelle Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (IMES).

bon gré mal gré à notre mode de vie et adoptent en bloc nos us et coutumes s'est substituée une conception de l'action étatique centrée sur la promotion de l'égalité des chances et sur la participation.

Le Conseil fédéral part du principe que l'intégration ne doit pas en premier lieu faire l'objet de programmes spécifiques destinés aux étrangers, mais qu'elle doit avant tout être favorisée dans le cadre des structures existantes. A cet égard, celles relevant de l'éducation, de la formation professionnelle, de programmes de formation et d'occupation dans le domaine du marché du travail ont un rôle central à jouer.

### **L'intégration des enfants et des jeunes étrangers en Suisse: quelques faits concernant la situation dans le domaine de la formation**

Où en est-on en matière d'intégration des enfants et des jeunes étrangers en Suisse, autrement dit de leurs chances égales d'accès à nos ressources sociales et économiques? Une analyse complète dépasserait largement le cadre du présent article et je me limiterai donc à quelques constats en matière de formation.

La Suisse compte aujourd'hui environ 7,3 millions d'habitants, dont près de 1,5 million de personnes de nationalité étrangère, 404 000 étant des enfants et des jeunes âgés entre 5 et 24 ans (état en 2001); 45 672 de ces enfants d'immigrants parlent une langue slave méridionale, 28 580 le portugais, 21 296 le turc et 18 035 l'espagnol, 291 180 enfants et adolescents ont une autre langue maternelle.

Que peut-on dire du niveau de formation de ces enfants et de ces jeunes? Une enquête à large échelle menée en 2001 sur le plan national dresse un tableau assez sombre de la situation<sup>2</sup>.

L'enquête porte sur la situation des jeunes étrangers au moment du passage en apprentissage ou aux écoles du niveau secondaire II (lycée, gymnase), qui, on le sait, est une étape cruciale pour la future intégration professionnelle. Elle montre que les chances de réussite scolaire varient considérablement entre enfants indigènes et jeunes étrangers. A l'âge de 16 ans, 77,5% des jeunes suisses continuent leur formation après l'école obligatoire, alors que la proportion tombe à 55,17% chez les étrangers. A l'âge de 20 ans, environ 29% des jeunes étrangers demeurent sans formation post-obligatoire. A 24 ans, seulement 8% des personnes de nationalité suisse n'ont toujours pas de formation alors qu'à cet âge 23% des étrangers n'ont suivi ni formation professionnelle ni aucune autre formation après l'école obligatoire. La population résidente étrangère n'est évidemment pas homogène. Les jeunes Turcs et de l'ex-Yougoslavie sont particulièrement défavorisés: chez les personnes de nationalité suisse, le rapport entre personne sans formation et personne bénéficiant d'une formation est de 1 pour 3,45, pour les jeunes des pays susmentionnés, il s'établit à 1 pour 0,48. Les jeunes étrangers sont fortement sous-représentés au niveau gymnasial, ils sont par contre sur-représentés dans les préapprentissage et les offres de formation transitoire. Le fait que le fossé entre élèves suisses et élèves étrangers a encore eu tendance à se creuser ces vingt dernières années

---

<sup>2</sup> Romano Müller, Die ausländischen Jugendlichen auf der Sekundarstufe II, 2001, in: SIBP, Integration oder Re-Integration? Fremdsprachige Lehrlinge und Lehrfrauen im Spannungsfeld zwischen Bleiben und Zurückkehren, Schriftenreihe Nummer 12, S. 33-52.

est particulièrement préoccupant. Durant cette période en effet, 16% de plus de jeunes de nationalité suisse ont suivi une formation de niveau secondaire II, alors que la progression n'était dans le même temps que de 7,7% pour les immigrés.

Comment de telles différences s'expliquent-elles? Le niveau de formation des parents et leur bagage culturel sont généralement considérés comme étant des facteurs déterminants pour la réussite scolaire et post-scolaire de leurs enfants. Partant de cette idée, on pourrait être tenté de mettre les déficits scolaires des enfants et des jeunes étrangers sur le compte du bas niveau de formation des familles d'immigrés. L'explication est toutefois un peu courte: elle ne s'applique en effet qu'à 26% des personnes immigrées; 42% de l'ensemble de la population immigrée vivant en Suisse possèdent par contre une formation de niveau moyen (Office fédéral de statistique, 2002).

Force est donc d'admettre qu'en dépit des nombreux efforts déployés dans les domaines scolaire et de la formation professionnelle, notre système d'éducation demeure insuffisamment adapté aux besoins d'une société devenue de plus en plus hétérogène au cours des dernières décennies. Une des principales critiques formulées par les spécialistes de l'éducation est la suivante: le système de sélection scolaire accorde une trop grande importance à la maîtrise de la langue parlée dans le lieu de séjour et ne permet pas de ce fait d'encourager suffisamment les enfants étrangers, fussent-ils doués. Ils proposent en particulier que le plurilinguisme des jeunes immigrés soit davantage encouragé dans notre système de formation et qu'il soit reconnu comme une compétence supplémentaire.

Les déficits des enfants étrangers dans le domaine de la formation sont facilement mesurables; ils se traduisent plus tard par un taux de chômage élevé. La proportion de chômeurs est en effet trois fois plus élevée dans la population étrangère que chez les personnes de nationalité suisse et le nombre de working poor y est deux fois supérieur.

Ces chiffres montrent l'urgence qu'il y a pour les pouvoirs publics de développer la politique d'intégration.

### **Jeunes étrangers et programme de promotion de l'intégration de la Confédération**

Dans quelle mesure le programme de promotion de l'intégration de la Confédération profite-t-il aux enfants et aux jeunes étrangers? Suite à la modification en 1996 de la législation concernant les étrangers, les autorités fédérales compétentes en la matière, à savoir l'Office fédéral des étrangers et la CFE, ont la possibilité d'allouer des subventions en vue de promouvoir l'intégration des étrangers. Le programme de promotion de l'intégration de la Confédération se veut un instrument destiné à compléter les prestations fournies par les structures ordinaires (p. ex. les subventions fédérales à la formation professionnelle ou les programmes d'occupation et de formation dans le domaine du marché du travail) ainsi que les prestations des cantons, des communes et des organisations privées. Pour la période allant de 2001 à 2003, le soutien est allé à des projets axés sur les points forts suivants: apprentissage de la langue chez des groupes cibles difficilement accessibles; promotion de la formation et du perfectionnement de personnes clés; encouragement

de la participation; projets pilote d'importance nationale; renforcement des structures régionales par le biais de la promotion des services des étrangers; à cela s'ajoute le développement de normes de qualité et d'instruments de controlling. En 2001, année de démarrage du programme, le Parlement a alloué un crédit de 10 millions de francs; en 2002, il a accordé à cet effet un crédit de 12,5 millions de francs, qui, selon la planification interne à l'administration, pourrait être porté à 20 millions de francs. Même si le secteur «école et jeunesse» ne constitue pour l'instant pas un point fort en tant que tel, nombre de projets soutenus par la Confédération en ont néanmoins la jeunesse pour groupe cible. A preuve, en 2002, 1,21 million de francs ont été affectés à 42 projets de ce type, dont plus de la moitié, 23 pour être précis, consacrés à la participation.

### **Quelques exemples de projets**

Une contribution a été allouée à un cours de langue à plein temps – accompagné d'un entraînement à la maîtrise des conflits – destinés à des jeunes de 16 à 25 ans arrivés tard en Suisse dans le cadre du regroupement familial (Sugal con Chili, Bureau des étrangers BL). A également bénéficié d'une aide un club de théâtre pour les jeunes actif dans deux quartiers urbains comptant plus de 70% d'étrangers. Le but premier de ce projet était de promouvoir l'apprentissage de la langue; selon ses initiateurs, un des autres objectifs du projet était de permettre aux jeunes qui y ont participé de servir de modèles et à devenir des figures d'identification positives (Verein SpielART; Muri BE). La Confédération a également soutenu un projet favorisant l'acquisition de compétences interculturelles par des entraîneurs de football qui exercent leur activité dans une région où les équipes juniors sont composées en majorité de jeunes immigrés (Un pallone amico; Lugano). A obtenu un soutien financier un projet visant la participation de jeunes suisses et de jeunes étrangers à un projet commun dans une agglomération de la périphérie zurichoise à forte densité étrangère. Les jeunes produisent ensemble une série d'émissions radiophoniques qui sont ensuite diffusées par une station locale (Verein Kling und Klang, Zurich). Enfin, la Confédération a alloué une subvention à un projet de travail social itinérant auprès d'enfants dans un quartier de Lausanne considéré comme «difficile» en raison de la composition de sa population.

S'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur l'impact du programme de promotion de l'intégration de la Confédération, on peut d'ores et déjà dire que les soutiens financiers accordés par la Confédération ont déclenché d'autres activités intégratives et ont incité les autorités à débloquer à l'échelon local des crédits supplémentaires en faveur de la politique d'intégration.

Il faut préciser que des crédits à l'intégration sont également alloués en dehors du programme de promotion de l'intégration de la Confédération mis sur pied par la CFE et l'OFE. Des fonds peuvent ainsi être alloués aux réfugiés reconnus dans le cadre de la loi sur l'asile; l'Office fédéral de la santé publique a pour sa part mis sur pied un programme «Migration et santé». Permettez-moi de dire ici quelques mots sur le programme du Service de lutte contre le racisme rattaché au Département fédéral de l'intérieur. Pendant la période 2001–2005, quinze

millions de francs seront attribués à des projets contre le racisme et en faveur des Droits de l'Homme. Chaque année, une priorité sera choisie. L'appel d'offres lancé en 2002 invitait enfants et jeunes, ainsi que les organisations travaillant avec eux, à réfléchir aux questions liées au racisme, à la xénophobie et à l'antisémitisme. Dans ce contexte, la Confédération a soutenu des projets dans le domaine des activités de jeunesse extrascolaires ou des activités de loisirs (sport, culture). Soixante-cinq projets ont ainsi été soutenus à hauteur d'un montant total de 2,3 millions de francs.

### **Développements actuels à l'échelon fédéral: de nouvelles perspectives pour les jeunes étrangers?**

Le message du 8 mars 2002 concernant la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) a sensiblement renforcé et valorisé les efforts déployés en matière d'intégration à l'échelon fédéral. Les objectifs et les stratégies visés en la matière sont mentionnés dans le chapitre consacré à la nouvelle politique d'intégration.

Les dispositions suivantes favoriseront tout particulièrement l'intégration des enfants et des jeunes étrangers:

- L'intégration est une tâche étatique relevant de la Confédération, des cantons et des communes. La nouvelle LEtr contient une disposition qui vise à favoriser spécifiquement l'intégration des enfants et des adolescents, concrétisant ainsi le mandat constitutionnel en matière de politique des étrangers et de politique d'intégration. Dans son message, le Conseil fédéral indique que le processus d'intégration des étrangers doit débiter le plus tôt possible et il souligne en particulier l'importance des structures extrafamiliales (crèches, centres de jour, etc.) pour l'intégration future des jeunes étrangers. Cette disposition de la LEtr favorisant l'intégration des enfants et des adolescents devra être particulièrement prise en compte lors de l'élaboration des futurs programmes de subventions de la Confédération.
- Une autre disposition essentielle est celle qui confie à l'Office fédéral des étrangers, en tant qu'organe de la Confédération chargé de l'intégration, la mission de coordonner les efforts d'intégration au niveau fédéral et avec les cantons. L'intégration doit être assumée avant tout dans le cadre des structures existantes (école, formation professionnelle, etc.), mais elle ne peut réussir que si ces institutions prennent davantage en compte les préoccupations et les besoins spécifiques des migrantes et des migrants dans l'accomplissement de leurs tâches. Cela passe forcément par une coopération accrue entre les différentes institutions assumant des tâches d'intégration; au niveau fédéral, ce sont, outre l'OFE et la CFE, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de technologie, le Secrétariat d'Etat à l'économie ou l'Office fédéral de la santé publique, mais également les Conférences des cantons p. ex. la Conférence des directeurs de l'instruction publique. La mise en réseau systématique des différentes autorités chargées de tâches d'intégration permet en outre de mobiliser des moyens considérables en la matière et de les affecter de façon plus ciblée. La révision en cours de la loi sur la formation professionnelle offre un bon exemple d'une telle collaboration.

En effet, sur proposition de la CFE, une disposition supplémentaire a été adoptée en faveur des adolescents rencontrant des problèmes scolaires, linguistiques ou sociaux. Cette disposition permettra de financer des mesures d'intégration supplémentaires dans le cadre de la formation professionnelle.

- La nouvelle loi sur les étrangers astreint les cantons à désigner un service chargé des contacts pour les questions d'intégration. La Confédération entend ainsi favoriser le développement de structures d'intégration telles qu'elles ont déjà été mises sur pied dans treize cantons (ainsi que dans la plupart des grandes villes). La loi respecte l'autonomie des cantons pour ce qui est de l'organisation de ces postes de délégués à l'intégration et ne contient donc aucune précision concernant leurs domaines d'activité. Dans l'optique de la politique d'intégration, il est évidemment souhaitable d'avoir des services forts qui soient capables de faire valoir les intérêts de l'intégration et, partant, ceux des enfants et des jeunes étrangers dans les différents domaines d'activités de l'Etat.
- La nouvelle loi sur les étrangers veut favoriser un regroupement familial rapide en obligeant en principe les parents à faire venir leurs enfants en Suisse dans un délai de cinq ans. Le fait que les enfants puissent venir rapidement rejoindre leurs parents en Suisse revêt une importance primordiale dans l'optique de leur intégration scolaire et professionnelle.

Il convient à ce propos de mentionner la révision en cours du droit de la nationalité qui porte notamment sur la naturalisation facilitée des étrangers de la deuxième et de la troisième génération. Cette révision fait également partie de la politique de la Confédération en matière d'intégration.

## **Conclusion**

Faciliter l'intégration ne relève pas seulement de la politique des étrangers et des autorités qui en ont la charge, mais de l'ensemble de la société et de ses institutions. Le succès de la politique d'intégration dépend de manière décisive de la coopération de toutes les autorités chargées de tâches en la matière. De ce fait, l'intégration doit également devenir un élément central de la politique de la jeunesse. Aussi j'espère que ce séminaire marquera le début d'une coopération étroite entre, d'une part, les services des étrangers, les délégués à l'intégration et les organisations non gouvernementales actives dans ce domaine et, d'autre part, les institutions et organisations de la politique de la jeunesse.



## Citoyenneté au pluriel

*La politique d'intégration du canton de Neuchâtel*

Thomas Facchinetti, délégué aux étrangers

### **Une société de plus en plus multiculturelle**

Le canton de Neuchâtel est constitué de quelque 168 000 habitants dont environ 45 000 (27%) n'ont pas la nationalité suisse<sup>1</sup>. L'Italie, le Portugal, la France, l'Ex-Yougoslavie et l'Espagne sont les principaux pays de provenance de ces personnes. Mais ce sont plus de 150 nationalités qui y cohabitent.

Un très grand pluralisme caractérise les populations étrangères, non seulement en raison des nombreux Etats-nations représentés, mais aussi en raison de la région de provenance, du milieu social, de la culture, de l'ancienneté de la migration, des projets personnels ou du degré d'intégration. Nos concitoyens suisses connaissent, bien entendu, eux aussi une diversité importante, en particulier socioculturelle. Ainsi, ni les Suisses, ni les étrangers ne forment des entités complètement homogènes.

La présence des étrangers dans le canton n'est pas un phénomène nouveau et l'histoire de nos régions est imprégnée de la permanence des flux migratoires. La notion d'étranger varie ainsi au fil du temps et des catégorisations sociales ou politiques de l'altérité. Même les Neuchâtelois de souche ont un ancêtre, plus ou moins lointain, qui a une fois décidé d'émigrer dans notre contrée! Mais l'on oublie parfois que si des Suisses ou des étrangers immigreront dans notre canton, d'autres le quittent et émigrent.

Les migrations internationales et la présence de populations étrangères représentent un enrichissement social, économique et culturel pour le canton de Neuchâtel. Dans l'ensemble, ces personnes immigrantes et étrangères contribuent de façon décisive à notre économie et à la richesse du patrimoine neuchâtelois. Il suffit de songer au rôle capital de celles-ci pour l'implantation de nouvelles entreprises, aux spécialistes hautement qualifiés indispensables à notre économie ou encore aux besoins des secteurs de la santé et du tourisme.

### **L'intégration des étrangers**

Dans l'optique neuchâteloise, l'intégration englobe à la fois un processus d'adaptation mutuelle, aux niveaux individuels et collectifs, des populations suisses et étrangères – processus qui implique une réélaboration des identités et des cultures de chacun – ainsi que la participation à la vie économique, sociale, culturelle et politique. Il ne s'agit donc pas d'un alignement unilatéral des étrangères et des étrangers au moule helvétique. Mais de ces multiples interactions, ni les uns,

---

<sup>1</sup> Bureau du délégué aux étrangers (BDE), La Chaux-de-Fonds, 2002

ni les autres ne ressortent totalement inchangés. Chacun est amené à s'adapter! Simultanément à cette intégration progressive par adaptation réciproque, il existe aussi des mécanismes, parfois puissants, de ségrégation. On observe encore trop souvent à l'égard de certaines populations étrangères une acceptation en surface, lorsqu'un peu d'exotisme ou de charité est de bon ton, et une mise à l'écart très nette, par exemple sur le marché du travail ou en matière d'habitat.

Le parlement neuchâtelois a voté, le 26 août 1996, la première loi sur l'intégration des étrangers en Suisse qui fonde la politique du canton dans ce domaine. La nouveauté réside dans le fait que l'Etat a explicitement la mission de favoriser des relations harmonieuses entre Suisses et étrangers, ainsi que d'encourager la recherche et l'application de solutions pour l'intégration des étrangers. Ceci dans une perspective d'égalité de droits et de devoirs pour tous les habitants du canton. Ainsi, bien que le droit fédéral soit très contraignant, la marge de manœuvre dont dispose le canton ou les communes en matière de politique à l'égard des étrangers doit être utilisée dans le sens de l'intégration. En outre, le rôle important des associations d'étrangers et d'étrangères dans les processus d'intégration est reconnu dans la loi neuchâteloise. Il y a donc là une orientation politique fondamentale. L'application de cette politique est assumée et coordonnée en particulier par une Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE), commission consultative officielle du gouvernement cantonal, et par les services d'un délégué cantonal aux étrangers.

Respect de l'ordre juridique établi, adaptation réciproque, valorisation des processus d'intégration et prévention des phénomènes de ségrégation sont les éléments clés de la politique cantonale dans ce domaine. En outre, elle s'adresse à tous les étrangers domiciliés dans le canton de Neuchâtel, indépendamment de leur statut de séjour ou de leurs conditions socio-économiques.

### **Intégration, participation politique et citoyenneté**

Parmi les 26 cantons et demi-cantons qui constituent la Confédération helvétique, seuls ceux de Neuchâtel (depuis 150 ans), du Jura (depuis 1979), d'Appenzell RH. (1995) et de Vaud (2002) accordent quelques droits politiques aux étrangers.

La participation politique des étrangers est cependant une composante essentielle d'une politique d'intégration. Les modalités de cette participation peuvent être variables, mais l'octroi de droits et de devoirs civiques constitue la pierre angulaire d'une action crédible dans ce domaine. D'une manière ou d'une autre, l'accès aux processus démocratiques des communes, des villes et des cantons est nécessaire au rapprochement et à la cohésion sociale des populations qui partagent le même espace de vie. La citoyenneté exprime cette qualité politique d'un individu dans son rapport à une communauté de citoyens.

En Suisse, la citoyenneté se décline aux trois niveaux de l'organisation politique du pays que sont la commune, le canton et la Confédération. On assiste aujourd'hui, en Suisse et en Europe, à de nombreux débats en vue d'améliorer la participation politique des populations au sein des Etats-nations modernes, en améliorant les conditions d'exercice des droits et devoirs civiques, en redéfinissant partiellement

les contenus même de la démocratie directe et représentative et en élargissant le cercle des électeurs, en particulier aux non-nationaux. Dans plusieurs Etats de l'Union européenne, on a ainsi introduit au niveau local ou régional, sous diverses formes, des droits et devoirs politiques pour les étrangers. Le mouvement va d'ailleurs en s'amplifiant progressivement et le traité de Maastricht y apporte une impulsion politique supplémentaire. En Suisse, il y a eu entre 1990 et septembre 2002<sup>2</sup>, 19 votations populaires cantonales concernant l'octroi du droit de vote aux étrangers et 12 votations populaires communales. Au niveau cantonal, 4 propositions ont été acceptées et 4 au niveau communal.

Il est intéressant de relever que ces droits politiques sont conférés également dans des pays qui connaissent une politique de naturalisation très libérale, comme la Suède, les Pays-Bas, la France ou la Grande-Bretagne. La naturalisation offre aux étrangers la possibilité d'une participation politique pleine et entière au niveau national, et pour ceux qui n'ont pas accès à la nationalité du pays de résidence, par choix ou en raison des conditions d'accès, les droits civiques fournissent une opportunité de participer concrètement à la vie des collectivités publiques locales. Comme pour les nationaux, la proximité entre le lieu de vie et le lieu d'exercice d'un pouvoir politique est un facteur d'intégration majeur à la collectivité locale.

### **Enjeux actuels de la citoyenneté des jeunes**

Bien qu'ils constituent une part importante de la population des moins de 30 ans en Suisse, les jeunes étrangers ou migrants ne disposent que rarement de droits politiques formels. D'un côté, l'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux étrangers résidents au niveau local et régional demeure beaucoup trop peu répandu en Suisse, d'un autre côté la possibilité d'acquérir la nationalité suisse se heurte encore à des critères très sélectifs en comparaison européenne. Les initiatives et projets en cours, notamment la réforme du code de la nationalité, qui tendent à améliorer cette situation sont vraiment très importants. Nous ne voudrions pas voir se développer en Suisse une sorte d'embryon d'apartheid dans l'exercice des droits civiques entre ceux qui en disposent et ceux qui en sont privés.

En complément aux mouvements, groupes et centres de jeunes qui jouent un rôle très important de promotion des jeunes et de défense de leurs intérêts, les parlements, commissions et conseils de jeunes constituent eux aussi des lieux très importants de participation citoyenne des jeunes. Comment aménager ces espaces pour que l'ensemble des jeunes et non seulement les plus favorisés d'entre eux puissent s'y confronter à l'exercice d'une prise de responsabilité individuelle et collective dans notre démocratie? Voilà un défi de taille, sans cesse renouvelé d'ailleurs, qui appelle sans doute des solutions différenciées. Mais il est particulièrement réjouissant de constater que souvent aussi ce sont des jeunes étrangers qui sont élus ou nommés dans les parlements de jeunes. A quand la même ouverture dans les parlements locaux d'adultes?

---

<sup>2</sup> Facchinetti, Th., «Le droit de vote et la participation politique des étrangers dans le canton de Neuchâtel et en Suisse», Bureau du délégué aux étrangers, octobre 2002

### **Jeunes suisses et étrangers: acteurs de leur propre intégration et de la lutte contre le racisme**

Pour éviter que l'intégration des jeunes, suisses et étrangers, dans la société ne se résume à un simple exercice de conformité aux systèmes et institutions existants, il convient de privilégier l'autonomie d'expression et d'action des jeunes. Quelle sens a l'intégration des jeunes à la société si elle se fait contre eux, malgré eux ou sans eux? Il ne suffit pas de les considérer comme des clients ou comme un groupe cible à privilégier dans l'impact de choix politiques ou socioéconomiques. Il convient de les impliquer directement comme des partenaires à part entière et dont on tient compte des avis et des intérêts. Les programmes fédéraux de promotion de l'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme devraient ainsi assurer des conditions cadres favorables aux développements d'actions propres menées directement par des jeunes.

### **Ecole, formation et insertion professionnelle: réduire les inégalités**

Bien que l'égalité des chances soit un des buts affichés de nos systèmes d'éducation et de formation, les résultats demeurent mitigés. Les chances d'insertion professionnelle des jeunes sont parfois très inégales, non seulement en raison du milieu familial, culturel ou socioéconomique, mais aussi en raison de l'origine nationale et de l'existence de discriminations, voulues ou non. A cela s'ajoute le fait que la Suisse est de fait une terre d'immigration depuis plusieurs décennies mais qu'elle ne se considère pas véritablement comme telle. Or, le système de formation est conçu et organisé, pour l'essentiel, en partant de l'idée que les enfants du pays y entrent en pré-scolarité et qu'ils en ressortent vers 15 ou 16 ans pour poursuivre ensuite leur formation en vue d'une insertion professionnelle ultérieure. Comme le système a des ratés, en particulier avec les jeunes migrants, on tend à avancer l'âge d'entrée dans le circuit de la formation et simultanément à en prolonger le moment de la sortie. C'est probablement judicieux pour les jeunes nés en Suisse ou arrivés dans leur plus jeune âge. Mais il faut bien prendre conscience que les flux de migrations constituent une réalité contemporaine incontournable qui implique des immigrations et des émigrations à différents moments de la vie et au tout au long des diverses phases de formation. Les immigrants, suisses ou étrangers, qui viennent s'insèrent ainsi à des âges variables dans les cycles successifs de nos systèmes éducatifs et de formation. En règle générale, plus les personnes entrent tôt dans le circuit plus elles en tirent profit, plus elles y entrent tardivement plus les difficultés s'accumulent. Importance du décalage entre les systèmes de formation du pays de départ et d'installation, reconnaissance ou non des savoirs acquis à l'étranger, contexte et conditions de la migration, capital de ressources mobilisables pour s'intégrer et degré d'acceptation des personnes dans leur milieu de vie influencent de façon prépondérante le processus d'insertion socioprofessionnelle.

La réduction significative des inégalités entre une partie des jeunes migrants et les autres jeunes passe par la reconnaissance que les migrations sont une réalité contemporaine majeure de la Suisse, incontournable à l'avenir, et que par conséquent les parcours de vie et de formation des jeunes sont variés et marqués par une grande diversité de situations. Outre la correction nécessaire des excès de sélectivité d'une

partie de l'instruction publique obligatoire à l'encontre des jeunes migrants, la transition entre l'école et le monde du travail doit faire l'objet de mesures structurelles importantes. Les programmes de préformation, d'initiation à l'entrée en formation professionnelle ou dans la vie professionnelle, de formation professionnelle et continue fondées sur des systèmes modulaires avec capitalisation des unités de compétences progressivement acquises sont à compléter par le recours à des systèmes de mentorat et de parrainage pour personnaliser davantage l'appui à la réalisation des projets de formation des jeunes ayant des difficultés d'insertion professionnelle et sociale.

### **Un destin commun**

En Suisse, l'intégration semble faire l'unanimité comme horizon de vie pour les populations migrantes et en particulier pour les jeunes. Mais c'est une notion floue et à géométrie très variable selon, en définitive, les options politiques des uns et des autres.

Après avoir été longtemps éclipsée par les débats au sujet de la politique nationale de l'immigration et de l'asile, la politique d'intégration des étrangers en Suisse revient au devant de l'actualité avec, entre autres, les débats liés à la naturalisation et aux importantes réformes en cours à ce sujet. Aujourd'hui, un des grands défis est de rééquilibrer la politique suisse dans le domaine des migrations pour que les objectifs de contrôle des étrangers ne supplantent plus, comme c'est encore trop le cas aujourd'hui, ceux de l'intégration. Un autre enjeu fondamental concerne les possibilités de participation des étrangers vivant en Suisse à la vie démocratique et politique de notre pays: les Suisses et les Suissesses continueront-ils à détenir exclusivement le monopole des droits et devoirs civiques? Les habitants suisses et étrangers de notre pays arriveront-ils à définir ensemble, plutôt que séparément, un avenir commun? Ces débats sont d'une grande importance, car il s'agit en fin de compte d'une discussion concernant le destin des populations étrangères en Suisse, et par là-même, du destin des Suisses et des Suissesses eux-mêmes.

Le destin des uns et des autres n'est-il finalement pas indissolublement lié?



## En voiture s.v.p.!

### *L'intégration des enfants et des jeunes d'origine étrangère aux Pays-Bas*

Karl-Ernst H. Hesser<sup>1</sup>, ancien responsable de l'Institut de formation continue et de développement méthodologique dans le domaine du travail social à la Hogeschool van Amsterdam

#### 1. Les immigrants aux Pays-Bas

De façon générale, les mouvements d'immigration aux Pays-Bas après la Seconde Guerre mondiale peuvent se classer comme suit:

- Un groupe important est formé *des immigrants des anciennes colonies*, qui sont donc venus, entre autres, de l'actuelle Indonésie dès la fin de la Seconde Guerre mondiale; de l'actuelle République du Surinam, surtout à partir de l'indépendance en 1980; des Antilles hollandaises, qui appartiennent encore en partie au Royaume des Pays-Bas et forment leurs territoires d'Outre-mer.
- Les *travailleurs immigrés*, embauchés à partir des années soixante, qui sont arrivés essentiellement des pays méditerranéens. Dans ce groupe, une grande population de Turcs et de Marocains se sont finalement définitivement établis aux Pays-Bas et ont fait usage de leur droit au regroupement familial.
- Le troisième groupe, celui des *réfugiés politiques*, est un groupe très hétérogène dont les membres proviennent de tous les pays qui ont vécu ces dernières années des changements politiques poussant à la fuite leurs ressortissants aux opinions politiques différentes. On constate que les Pays-Bas ont accueilli, de cette catégorie de personnes, beaucoup de requérants d'asile mineurs non accompagnés. A titre d'exemple, l'an passé, l'organisation Nidos a pris sous sa tutelle près de 12'000 requérants d'asile mineurs non accompagnés.
- Un quatrième groupe acquiert depuis quelques temps une visibilité suscitée par les débats assez vifs qui se font entendre actuellement pour remettre en question la politique d'immigration, jugée parfois trop permissive. C'est le *groupe des partenaires* de ressortissants des

---

<sup>1</sup> Professeur et responsable depuis 1987 de l'Institut de formation continue et de méthodologie dans le domaine du travail social à la Hogeschool van Amsterdam, Karl-Ernst Hesser travaille depuis le début des années 80 sur les défis que la nouvelle diversité culturelle de la société pose aux personnes concernées. Il a mis une grande énergie dans la formation et le perfectionnement des professeurs qui travaillent avec des élèves appartenant à divers groupes culturels et ethniques. D'autre part, et en collaboration avec des travailleurs sociaux et des personnes concernées de différents groupes, il a développé des méthodes destinées à encourager le travail social avec des enfants et des jeunes étrangers – la terminologie correcte aux Pays-Bas est «allochtonen» – et leurs parents.

Jusqu'à il y a peu, Karl-Ernst Hesser représentait le conseil néerlandais des hautes écoles spécialisées au sein du comité de ECHO dont il était un des membres fondateurs. Ce comité travaille à l'intégration des étudiants étrangers dans les hautes écoles et les universités néerlandaises.

Pays-Bas. On a d'abord rendu les jeunes hommes et femmes de Turquie et du Maroc responsables de cette arrivée massive de partenaires étrangers, car les membres de ces groupes d'immigrés trouvent effectivement souvent leur conjoint(e) dans leurs pays d'origine. Mais ces «conjoints importés», selon les chiffres de l'office des étrangers, sont moins de 6'000 par année. En revanche, une partie relativement importante de tous les conjoint(e)s étrangers arrivent parce qu'ils rejoignent des citoyens des Pays-Bas, pour qui, comme le titrait un grand quotidien, «un conjoint exotique semble toujours plus désirable» (*de volkskrant*, 5 juillet 2002).

Les chiffres indiquent qu'environ 12% des citoyens des Pays-Bas viennent d'un autre pays. Dans les grandes villes – Amsterdam, Rotterdam, La Haye et Utrecht notamment – ce pourcentage est bien plus élevé et se situe entre 30 et 40%.

La citoyenneté néerlandaise peut être accordée à toute personne vivant légalement dans le pays depuis au moins cinq ans et gagnant le salaire minimum – qui se monte à environ 15'000 Euros par an. Les étrangers qui rejoignent leur conjoint(e) au titre du regroupement familial peuvent actuellement obtenir la nationalité néerlandaise après trois années seulement, dans la mesure toutefois où ils sont financièrement autonomes, c'est-à-dire qu'ils gagnent le salaire légal minimum.

La situation des enfants d'immigrants est la suivante:

- Les enfants de la deuxième génération héritent à la naissance de la nationalité de leurs parents. Ils peuvent cependant décider d'adopter la nationalité néerlandaise à leur majorité, qui se situe à 18 ans aux Pays-Bas; cette possibilité leur est offerte jusqu'à l'âge de 23 ans.
- Les enfants de la troisième génération – cela impliquant qu'un des deux grands-parents au moins vit aux Pays-Bas – reçoivent automatiquement la nationalité néerlandaise.

Les Pays-Bas ne reconnaissent pas la double nationalité.

## 2. Les modèles

L'intégration des immigrants des anciennes colonies, surtout ceux venant d'Indonésie, s'est passée presque sans bruit, alors que la migration liée au travail a placé la société néerlandaise devant ses premiers grands défis.

Le modèle du «travailleur immigré» a longtemps marqué le débat public et politique. Manifestement, on s'attendait à ce que les membres formant cette main-d'œuvre étrangère retournent un jour ou l'autre dans leur pays d'origine. Les dites «perspectives de retour», entretenues par les immigrants eux-mêmes, venaient étayer cette idée. Les travailleurs immigrés qui sont effectivement repartis venaient essentiellement des pays méditerranéens européens. En revanche, beaucoup de ressortissants turcs et marocains se sont établis aux Pays-Bas. Ils ont décidé de recourir au regroupement familial qui s'appuie sur le «droit de vivre en famille» expressément mentionné dans la Convention européenne des droits de l'Homme.

Ensuite, le modèle de la «*première génération*» et surtout de la «*deuxième génération*» ont fait l'objet de vifs débats au sein du public et du monde politique. On s'était peu occupé de la première génération, à l'exception toutefois des églises qui avaient intégré la question dans leurs programmes caritatifs. On comptait en revanche beaucoup sur l'intégration des personnes de la «*deuxième génération*» et le Ministère de l'éducation a proposé des moyens importants aux écoles des niveaux primaire et secondaire surtout, destinés à l'intégration des enfants de la deuxième génération. La conviction qui prévalait était que ces mesures possédaient un caractère temporaire puisque la «*troisième génération*» serait de fait parfaitement intégrée. Mais le nombre important de partenariats et mariages avec des personnes étrangères et l'arrivée constante de réfugiés politiques ont abouti au constat que la «*première génération*» se renouvelle constamment, qu'elle existe et existera toujours.

Le modèle de la «*société multiculturelle*» a alors pris le relais dans le débat public. Ce modèle véhiculait la pensée idéaliste que tous les groupes ethniques peuvent cohabiter pacifiquement dans une société qui permet de garantir à chacun une «*identité culturelle*» propre.

La société néerlandaise de souche s'est toujours considérée comme une société multiculturelle, et cette conviction a permis au modèle ou paradigme «*multiculturel*» de gagner du terrain assez rapidement aux Pays-Bas. Cette idée du multiculturalisme était entretenue entre autres par le point de vue sociologique qui décrit volontiers la société néerlandaise comme une société composée de «*piliers*». Selon ce modèle, les grands groupes, ou «*piliers*», tels le groupe des catholiques romains, celui des protestants, celui des socialistes ou celui des libéraux, soutiennent tous ensemble le «*toit de l'Etat*». Chacun de ces piliers prend soin de ses membres du berceau à la tombe grâce à un parti et des organisations syndicales intrinsèques, ses propres écoles, ses manifestations sociales et culturelles, ses journaux etc. L'Etat, quant à lui, n'a rien d'autre à faire que de créer les conditions permettant à ces piliers de fonctionner et de fournir leurs prestations aux membres de leurs groupes. L'influence de l'Etat est purement formelle, le contenu étant de la responsabilité des piliers. La coexistence, et parfois la cohabitation ou même la collaboration entre piliers différents – dans des coalitions toujours différentes – a effectivement été l'une des caractéristiques de cette société qui se définissait ainsi comme multiculturelle, jusque dans la composition d'un gouvernement national.

Les bases étaient donc posées pour permettre, dans ce paradigme «*multiculturel*», l'émergence d'un nouveau pilier venant s'ajouter aux piliers existants: le pilier islamique, qui possède lui aussi ses propres écoles élémentaires et secondaires. Aujourd'hui, il existe 37 écoles élémentaires et secondaires islamique. Le droit à une identité culturelle propre a finalement été valable pour les piliers traditionnels, et surtout le droit de vivre cette identité culturelle propre, comme on le dit si joliment.

Il s'avère cependant de plus en plus que ce «*paradigme multiculturel*» a plutôt favorisé la simple coexistence qu'une véritable cohabitation. En effet, il n'y a jamais vraiment eu de dialogue. Les piliers entre eux ont rarement eu à collaborer les uns avec les autres. Les gens ne se connaissaient pratiquement pas. Toutes les situations particulières ou

extrêmes étaient interprétées en fonction de l'«arrière-plan culturel» et de «l'identité culturelle» du pilier concerné, sans chercher à avoir une vue globale de la situation. Cela était valable aussi bien pour les enfants battus que pour les absences, au début très élevées, des filles d'immigrants dans les écoles.

L'augmentation des actes de violence sur la voie publique, essentiellement les vols à l'arraché et les cambriolages, a obligé la société néerlandaise à reconsidérer ce modèle multiculturel.

### 3. La situation actuelle

Déjà sous l'ancien gouvernement social-libéral et depuis 1998, un nouveau modèle a gagné du terrain. Il s'agit du modèle de l'«*inburgering*», d'après son nom en néerlandais. L'*inburgering* se définit comme un premier pas vers une intégration à long terme. Le terme englobe l'acquisition des compétences qui doivent permettre aux nouveaux migrants de trouver les points de raccord avec le système de formation et le marché du travail aux Pays-Bas, et de pouvoir s'affirmer comme des citoyennes et citoyens responsables au sein de la société néerlandaise. L'*inburgering*, selon la loi de 1998, englobe l'apprentissage obligatoire de la langue néerlandaise, l'acquisition de connaissances de base du fonctionnement de l'Etat et de la société et des apprentissages sociaux et professionnels qui doivent permettre aux étrangers de participer à la vie de la société néerlandaise.

La participation au programme de l'*inburgering* est obligatoire depuis 1998 pour tou(te)s les immigrant(e)s et elle est pour le moment gratuite. Le seul lien entre le programme de l'*inburgering* et l'acquisition de la citoyenneté néerlandaise est que la réussite de l'examen de fin du programme de l'*inburgering* dispense du test, jusque-là obligatoire, que toute personne sollicitant la citoyenneté néerlandaise doit passer.

Le «Wissenschaftliche Rat für die Regierungspolitik – Conseil scientifique de la politique gouvernementale» avait déjà réclamé une politique d'intégration axée sur l'acquisition d'instruments permettant de combattre les inégalités sociales que les immigrants subissent dans les domaines de l'école, de la formation et du marché du travail. Un rapport du Conseil datant de 1989 (WRR- rapport 36, Allochtonenbeleid ) donnait une image alarmante de la situation sociale des minorités ethniques et soulevait un débat de fond sur les points cruciaux de la politique d'intégration néerlandaise. Han Entzinger, président du Conseil scientifique et, depuis 2002, professeur des études sur les migrations et l'intégration à l'Université Erasmus de Rotterdam, a apporté de l'eau au moulin de ce mouvement, entre autres dans son discours inaugural de mars 2002, qu'il avait intitulé: «Vorbij de multiculturele samenleving», traduction approximative «C'en est fait de la société multiculturelle», dans lequel il préconisait l'*inburgering* et exigeait l'intégration des immigrant(e)s.

Le nouveau gouvernement chrétiens-démocrates/libéraux de droite, formé après les élections du 15 mai 2002, a encore renforcé considérablement certains aspects du programme de l'*inburgering*.

■ Les nouveaux immigrants doivent financer eux-mêmes le programme, qui coûte actuellement 6'000 Euros. Lorsque les personnes

terminent le programme avec succès, 50% des frais leur sont remboursés. On s'attend à ce que cette charge financière fasse reculer le taux élevé d'absences ou d'interruptions constaté durant les premières années du programme.

- Les conjoint(e)s et partenaires ne peuvent être amenés de l'étranger aux Pays-Bas que si la personne établie aux Pays-Bas gagne au moins 130% du salaire minimum (= env. 19'000 Euros), au lieu des 100% permis jusque là. Environ 3 millions de citoyens et citoyennes âgés entre 18 et 65 ans, parmi lesquels un million de personnes vivant seules ou non mariées, ne sont pas en mesure de remplir ce critère (*'de volkskrant'* du 19 juin 2002).
- Les partenaires et conjoint(e)s venus de l'étranger doivent avoir au moins 21 ans. On espère ainsi éviter que les jeunes étrangers et étrangères n'arrivent sans avoir terminé une formation dans leur pays d'origine.

Bien que ce gouvernement ne soit entre-temps déjà plus au pouvoir, on peut d'ores et déjà s'attendre à ce que le gouvernement qui va suivre se tienne à cette nouvelle politique d'intégration et de participation rapides à la société néerlandaise!

### **Intermezzo**

Le développement actuel de la politique d'intégration des Pays-Bas se situe dans le contexte du débat sur l'«Etat providence» ou l'«Etat demandeur». Les personnes qui voient d'un œil critique le fameux paradigme multiculturel font remarquer que l'accent mis sur l'arrière-plan culturel propre à chaque groupe d'immigrant(e)s a conduit à ce qu'aucune exigence ne leur est plus posée. Les immigrant(e)s ont donc été – et cela a été exprimé ainsi voilà quelques années déjà – «étouffés sous les bienfaits». Cet accent mis sur les identités culturelles différentes a servi d'excuse pour instituer en fait un non-dialogue et pour ne rien exiger des immigrant(e)s.

C'est la raison pour laquelle, dans le cas des Pays-Bas, on peut reprendre presque mot pour mot ce que l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* formulait ainsi pour les immigrants en Allemagne: «Pas assez de pression permettant l'intégration des élèves non-allemands» (voir *Der Spiegel* du 13 mai 2002). Il faudrait peut-être ajouter, pour compléter la formule en toute franchise, qu'il y a trop peu de pression permettant une intégration, non seulement sur les élèves étrangers, mais aussi et surtout sur leurs parents!

Là se trouve une des raisons qui ont fait dire au parti social-démocrate, après les résultats catastrophiques qu'il a obtenus lors des élections de mai 2002, que «le malaise provoqué par la société multiculturelle» avait été sévèrement sous-estimé. Avec cette notion nouvelle de l'«Inburgering», on cherche maintenant à rattraper ce qu'on a laissé passer auparavant. La pression pour l'intégration est maintenant nettement plus élevée. Cela va si loin que le responsable du parti libéral (de droite) du Conseil communal de La Haye a exigé voilà deux semaines que les immigrant(e)s ne puissent plus investir leur argent uniquement dans leur pays d'origine, par exemple en construisant une maison en

Turquie avec l'argent gagné aux Pays-Bas. Des offres attrayantes doivent être créées pour que les immigrants fassent des investissements et acquièrent des maisons dans leur voisinage.

Il faut ajouter que, du point de vue pratique, tout le programme de l'Inburgering est réalisé de façon trop bureaucratique. Il faudrait faire un travail sur mesure en fonction des besoins et de la situation des immigrant(e)s. Cela est particulièrement clair lorsqu'il s'agit d'enfants et de jeunes, comme on le verra à partir des exemples qui suivent.

#### **4. Quelques projets réussis d'intégration d'enfants et de jeunes étrangers**

Voici d'abord une *série de remarques générales* sur la situation des enfants et jeunes étrangers aux Pays-Bas:

- Dans les grandes villes, 60% des moins de 23 ans sont des immigrants ou enfants d'immigrants.
- L'abandon prématuré de la formation scolaire ou professionnelle varie selon le groupe. Les derniers chiffres (tirés de M. Crul, De sleutel tot succes – over hulp, keuzes en kansen in de schoolloopbaan van Turkse en Marokkaanse jongeren van de tweede generatie, Het Spinhuis, Amsterdam, 2000) parlent de défections pouvant aller jusqu'à 15% pour le groupe des jeunes Marocains et jusqu'à presque 20% pour le groupe des jeunes Turcs. Le débat public, en fonction de ses intérêts du moment, évoque volontiers des chiffres plus élevés encore.
- Les statistiques font état des mêmes chiffres à peu près en ce qui concerne le chômage des jeunes.
- Actuellement, de plus en plus de jeunes étrangers – surtout les ressortissants de pays musulmans – parlent d'une méfiance accrue à leur égard, qu'ils rencontrent partout, à l'école, sur leur lieu d'apprentissage ou de travail, dans la rue, sur les places de sport etc. ce sont surtout des jeunes gens qui souffrent de cet état de fait.

On entend par *projets réussis*, les projets d'intégration qui favorisent la bonne participation des enfants et des jeunes étrangers dans le système de formation scolaire et professionnel et sur le marché du travail.

Tous ces projets réussis ont en commun

- d'être axés sur les ressources et de se référer à l'espace de vie,
- de se baser sur les forces et les compétences des enfants et des jeunes et de leur environnement social,
- de se référer aux perspectives des personnes concernées, et
- de chercher systématiquement des «mentors» – auxquels l'enfant ou l'adolescent peut s'identifier, et qui peuvent l'aider à trouver sa voie dans le système scolaire ou de formation – parmi les personnes faisant partie de son environnement proche. Les travailleurs sociaux de proximité reconnaîtront plusieurs caractéristiques de l'exercice de leur profession dans ces points.

Je vais maintenant présenter deux projets qui s'adressent aux enfants et aux jeunes dans le système scolaire néerlandais: le projet «Opstap» et divers projets de mentoring.

Dans le système scolaire néerlandais actuel, il est possible d'identifier *divers moments ou étapes charnières* qui constituent des défis pour tous les enfants et les jeunes, et tout particulièrement pour ceux d'origine étrangère.

- L'école est obligatoire dès cinq ans. Mais beaucoup d'enfants de citoyens néerlandais profitent des structures préscolaires. Auparavant, les enfants étrangers étaient clairement sous-représentés dans ces structures, ce qui leur valait d'avoir à un certain retard par rapport aux autres dans le développement du langage mais aussi dans leur développement social.
- Le passage de l'école primaire aux différentes écoles secondaires constitue une autre étape importante. En principe, les enfants ont 12 ans à ce moment-là. Ils doivent prendre congé de l'enseignant ou de l'enseignante qui les a accompagnés pendant toute leur scolarité primaire, et se familiariser avec le système secondaire des professeurs spécialisés. C'est un vrai choc pour beaucoup d'enfants! De plus, il est très difficile pour les parents immigrés d'avoir une vue d'ensemble de la grande variété des possibilités de formation après l'école primaire; cela complique considérablement le choix des parents d'une bonne option pour leurs enfants.
- Un autre moment charnière correspond à la première année d'étude dans les hautes écoles et les universités. Beaucoup d'étudiants et d'étudiantes interrompent leurs études à la fin de la première année. Dans certaines disciplines, ils et elles sont jusqu'à 30% à abandonner!
- Le défi d'un apprentissage autonome et la pratique du «time management» donnent du fil à retordre à bon nombre d'étudiant(e)s étrangers, qui n'ont souvent personne dans leur environnement familial qui connaisse ces exigences et puisse leur offrir un soutien pratique.

### «Opstap»

Le projet «Opstap» entre en jeu lors de la première étape charnière, *l'âge préscolaire*. Ce projet adapte à la mode néerlandaise le concept américain de «High/ Scope Methode». L'objectif de cette méthode américaine est d'augmenter les chances des enfants vivant dans des quartiers défavorisés.

«Opstap» s'adresse aux enfants étrangers qui ont entre 0 et 6 ans, et à leurs parents. A l'aide de différents programmes, les enfants et leurs parents sont préparés à entrer dans le système scolaire élémentaire. Parmi ces programmes, on trouve par exemple: «Jouer à la maison», «Sur le chemin de l'école primaire», «Lire ensemble» (pour les enfants de cinq et six ans et leurs parents). Ces programmes sont conduits par des mamans de jour, appelées plus précisément des «mamans de voisinage», et qui ont reçu une formation spéciale, ou encore par des stagiaires d'écoles pédagogiques ou sociales.

Tout le programme est mené sous la responsabilité, tant pour l'organisation que le contenu, de la fondation Averroes à Amsterdam; celle-ci collabore avec différentes organisations préscolaires de quartier. (Averroes-Stichting, Linnaeushof 6, 1098 KH Amsterdam, [www.averroes.nl/programmas](http://www.averroes.nl/programmas)).

Les différents programmes ont pour objectif

- d'offrir aux jeunes enfants des jeux pédagogiques favorisant l'apprentissage et particulièrement le développement du langage,
- de stimuler parents et enfants et de susciter leur intérêt avec pour objectif de favoriser une meilleure intégration des enfants dans le système scolaire,
- d'améliorer la qualité des relations entre parents et enfants, et, plus particulièrement, de favoriser à domicile un climat stimulant et favorable à l'apprentissage,
- de faciliter l'accès aux institutions préscolaires pour augmenter les chances des enfants qui ont du retard, et
- de proposer un soutien à l'enseignement avec le programme «Lire ensemble».

D'une part, les «mamans de voisinage» viennent dans les familles pour travailler avec les enfants et leurs parents (la plupart du temps, ce sont les mamans qui sont présentes). Elles tiennent compte des besoins spécifiques des enfants et des parents tout en se conformant à la structure du programme. Ce travail à la maison est, d'autre part, complété par un travail de groupe avec les parents. Pour ce faire, on recourt le plus souvent aux installations préscolaires du quartier et à leur personnel spécialisé.

Il existe des projets «Opstap» dans la plupart des villes des Pays-Bas. Le succès de ce travail est perceptible; à plusieurs reprises en effet, le Parlement avait demandé ces dernières années que l'âge de la scolarité obligatoire soit abaissé de 5 à 4 ans, ceci dans l'objectif de pallier au fait que trop peu d'enfants étrangers profitaient des structures préscolaires non obligatoires. En réponse à ces demandes, le Ministre de l'éducation Van der Hoeven a répondu le 23 octobre 2002 en publiant des statistiques: les chiffres montrent clairement que désormais seuls 1,3% des enfants étrangers de 4 ans ne prennent pas à des cours préscolaires. Cela représente 2 500 enfants environ.

### **Les mentors**

Situés aux deux autres moments charnières du système scolaire néerlandais, différents projets de «mentoring» ont été mis sur pied.

En ce qui concerne le *passage de l'école primaire aux écoles secondaires*, ce sont surtout des centres de quartier et des groupes d'entraide formés de personnes appartenant à différentes communautés d'immigrants, qui sont actifs (Voir par exemple la publication 'Gouden Schakels, initiatieven van allochtonen om schoolsucces te vergroten', Forum, Utrecht, 1999).

Les centres de quartier font souvent connaître leurs initiatives aux parents et aux enfants à travers l'école. Quant aux groupes d'entraide, ils se font connaître en principe à travers leurs propres organisations et réseaux.

Le soutien des mentors a lieu en principe dans les centres de quartier. Des visites régulières à domicile et des discussions avec les parents complètent le travail. Les mentors bénévoles sont souvent soutenus et coachés dans leur travail par les travailleurs sociaux de proximité.

Parmi ces mentors, on trouve des étudiant(e)s, des jeunes femmes, et de plus en plus de «jeunes vieux», comme on appelle les (pré-)retraités aux Pays-Bas. Des soirées thématiques de discussion et d'échange destinées aux parents ont lieu de temps en temps dans les centres de quartier. Ils peuvent ainsi se familiariser avec les possibilités offertes par le système scolaire que leurs enfants fréquentent et consolider leur réseau de contacts dans le quartier. Ce qui frappe avant tout dans l'évaluation de ces projets de mentoring, c'est le degré élevé de satisfaction de tous les participants, enfants, parents et mentors confondus. Pour parler chiffres, moins de 10% des enfants et des parents interrompent le projet de mentoring avant sa fin.

*Les hautes écoles et les universités* fourmillent d'initiatives, le plus souvent prises par des étudiants plus âgés, étrangers eux-mêmes, qui prennent un rôle de mentor envers des étudiants étrangers plus jeunes pendant leur première année d'études. Ce mouvement a été largement soutenu par le Centre d'expertise ECHO dédié à l'intégration des étudiants étrangers. Dans de nombreuses hautes écoles et universités, des associations d'étudiants étrangers sont, depuis des années déjà, actives dans des projets de mentoring. La plupart du temps, les hautes écoles et les universités elles-mêmes soutiennent ce genre de projets. Dans le cadre du système de financement en vigueur aux Pays-Bas, les hautes écoles et les universités ont un intérêt économique certain à ce que les étudiants et étudiantes n'interrompent pas leurs études prématurément, ni à ce que les études durent trop longtemps.

Les projets de mentoring ont également trouvé un large soutien par l'étude de Maurice Crul, évoquée plus haut, sur «la clef du succès». Dans cette étude, des jeunes élèves et étudiants turcs et marocains ayant mené leur formation à bien sont suivis et régulièrement interrogés pendant des années. Pour résumer, Crul est arrivé à la conclusion que tous les élèves et étudiants qui ont mené leurs études à bien ont eu un ou une mentor plus âgé(e) qui les a épaulés. Ces mentors peuvent venir de différents cercles: certains appartiennent au milieu familial étroit, d'autres sont volontaires dans le cadre d'un projet de tutelle comme décrit plus haut.

Les spécialistes de l'éducation et de la psychologie se souviennent peut-être d'une passionnante publication de la sociologue américaine Lilian Rubin parue en 1996. Sous le titre «The transcendent Child», la sociologue présentait une étude de personnes qui avaient réussi à s'en sortir, mais dont l'enfance et l'adolescence avaient été difficiles et même très difficiles. Dans chaque cas, ce sont des «mentors» qui les ont aidés à rester intègres et à sortir tout de même de leur misère.

### «Nieuwe perspectieven»

Le dernier projet présenté s'appelle «Nieuwe perspectieven», en français «nouvelles perspectives». Dans ce projet d'un grand institut socio-pédagogique d'Amsterdam (Sociaal-Agogisch Centrum, Nieuwe Perspectieven, Groenpad 4, 1968 EB Amsterdam), on travaille avec des jeunes étrangers dont la société se méfie

■ soit parce qu'ils sont suspects ou accusés par la police ou la justice d'avoir commis de petits délits, ou

- parce qu'ils sèchent souvent les cours à l'école, ou qu'ils ne se présentent pas sur leur lieu de travail ou d'apprentissage, ou encore qu'ils interrompent tout simplement leurs études ou leur apprentissage.

Des travailleurs sociaux, appartenant eux-mêmes souvent à une communauté d'immigrants, et spécialement formés pour répondre à ce genre de défi, travaillent avec ces jeunes. Leur manière de travailler se distingue entre autre par la brièveté mais aussi l'intensité de leur accompagnement auprès des jeunes, un accompagnement caractérisé par une attention soutenue à la relation personnelle avec le jeune homme ou la jeune femme, un soutien au niveau de l'orientation dans les questions pratiques à l'école, dans la formation ou sur la place de travail et un travail de renforcement du réseau personnel du/de la jeune.

Après la phase de contact et de motivation, une analyse de l'environnement social du/de la jeune est faite, en collaboration avec le/la jeune et ses parents. On représente en diagramme les contacts sociaux dans les trois domaines suivants: la famille élargie, l'école et la formation, le travail et les loisirs. Ce diagramme permet de mettre en évidence les personnes de référence (VIP = very important persons) du jeune homme ou de la jeune femme. Ces personnes peuvent provenir de chacun des trois domaines évoqués plus haut. Dans la famille, ce peut être un oncle, une tante ou un cousin plus âgé; à l'école et dans la formation professionnelle, ce peut être une ancienne enseignante, le père ou la mère d'un autre élève, un maître d'apprentissage ou un collègue plus âgé; dans le domaine des loisirs, ce peut être un entraîneur de foot, ou un collègue de sport, par exemple.

A l'occasion de quelques visites que j'ai faites au projet «Nieuwe Perspectieven» pour préparer cette présentation, j'ai été frappé par l'engagement avec lequel les travailleurs sociaux recherchent, avec le jeune homme ou la jeune femme, la VIP, et comment ils essaient, toujours dans un souci de collaboration, d'introduire cette VIP dans le réseau du/de la jeune en question.

Dans un deuxième temps, un plan d'action est discuté entre le travailleur social, le jeune, les parents et la VIP. La question est posée à tous et toutes: «A votre avis, quel est le problème?». Tous et toutes doivent réfléchir et prendre position sur la question «Que doit-il arriver, comment faut-il agir?» Dans le plan d'action, on fixe des accords, y compris la répartition des tâches, afin de clarifier les rôles de chaque partie, et de quelle manière chacun et chacune contribue à atteindre les objectifs décidés en commun.

Depuis plus de 8 ans que ces projets existent, il y a dans chaque quartier d'Amsterdam des teams de travailleurs sociaux engagés sous la bannière des «Nieuwe Perspectieven». Une évaluation faite après cinq années d'existence a clairement démontré que:

- dans 60% des cas, l'ambiance familiale chez les jeunes en question s'est nettement améliorée; les parents se sont montrés plus attentifs à leur enfant, la communication entre les membres de la famille s'est améliorée et les manifestations d'agressivité, aux dires des personnes concernées, ont été en net recul;

- deux tiers des jeunes en âge d'aller à l'école ont retrouvé une «perspective scolaire», que ce soit dans leur ancienne école ou dans une nouvelle;
- plus de la moitié des jeunes n'étant plus astreints à l'école obligatoire ont retrouvé une perspective de travail. Parmi ceux qui passent entre les gouttes et qui continuent de ne pas être motivés, un tiers n'était pas suffisamment formé pour trouver une place de travail ou n'avait pas pu être motivé à poursuivre une formation complémentaire.

Avec l'accord des personnes concernées, je me permets de nommer ces VIP des «mentors». Ceux-ci peuvent donc jouer un rôle important dans le travail auprès de jeunes se trouvant dans des situations difficiles.

### **5. Les compétences nécessaires pour le travail auprès d'enfants et de jeunes étrangers**

Je voudrais conclure en livrant quelques réflexions sur les compétences nécessaires aux travailleurs sociaux et aux bénévoles travaillant avec des enfants et des jeunes étrangers:

- Les travailleurs sociaux et les bénévoles sont en 'commitment' avec les jeunes. Pestalozzi appelait cela «l'eros pédagogique». Ils cherchent à mettre en évidence les perspectives, les projets d'avenir concrets des enfants et des jeunes, ils ne focalisent pas leur attention sur les problèmes. Ils sont empathiques et respectent leurs clients, même lorsque leurs valeurs sont différentes. Ils ne cherchent pas à mettre leurs clients sous tutelle, mais bien plutôt à gérer le projet en collaboration avec eux. Ils sont attentifs à activer les énergies positives et les ressources propres de leurs clients et de leur environnement social. Ils agissent de façon transparente et souple avec leurs clients. Ceux-ci doivent se sentir suffisamment à l'aise pour faire part de leurs besoins, leurs questions et leurs difficultés.
- Les travailleurs sociaux et les bénévoles essaient de travailler en empathie et tiennent compte des expériences, des dispositions et de la sensibilité des clients. Ils communiquent aussi ouvertement que possible. Ils adoptent une attitude pleine de tact et de patience; ils écoutent et observent; ils informent tranquillement et clairement, surtout lorsqu'il s'agit des compétences nécessaires au client pour mener ses tâches à bien; ils négocient de façon adéquate et concrète.
- Les travailleurs sociaux et les bénévoles connaissent leurs forces et leurs limites; ils sont en outre capables d'entendre des critiques venant de leurs clients. Ils adaptent leur attitude et leurs actes aux besoins des clients et savent faire preuve de créativité. Ils sont capables de se présenter ouvertement à leurs collègues et à leurs supérieurs et garantissent ainsi une grande clarté d'action.
- Les travailleurs sociaux – mais aussi, dans une large mesure, les bénévoles – disposent de compétences qui permettent, lors du processus d'accompagnement, la mise en place de structures claires, visibles et faciles à comprendre par tous les participants du processus en cours. Ils ré-explicitent et re-précisent constamment les tâches auxquelles il faut travailler. Ils doivent par exemple savoir rédiger des rapports clairs et compréhensibles, travailler de façon systéma-

tique sans perdre les objectifs de vue, être capables de coordonner un processus dans son ensemble. Dans cette optique, la capacité de formuler les objectifs de façon concrète et mesurable est également une compétence importante.



# L'animation socioculturelle auprès des jeunes

*Etat des lieux et perspectives pour le travail avec les jeunes issus de la migration*

Janine Dahinden, cheffe de projet au Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population

## Contexte

Les immigrations constituent une composante importante dans l'histoire plus récente de la Suisse. Les thèmes liés à la migration préoccupent la population, déclenchent des émotions, sont thématiques ou même exotisés et on les retrouve à travers l'ensemble des domaines sociaux. Ce constat est également valable pour la façon dont les jeunes issus de la migration<sup>1</sup> sont perçus et thématiques. L'attention médiatique se porte depuis longtemps et avec insistance sur les jeunes issus de la migration et cela dans l'ensemble du pays. L'image qui est transmise au public y est sombre et négative, car les jeunes issus de la migration sont souvent classés à la légère en tant que criminels et violents, voire comme groupe à risques. D'autant qu'on entend régulièrement parler de batailles rangées entre bandes de jeunes à majorité étrangers, de fermetures de centres de loisirs et communautaires après que des conflits aient dégénéré ou d'exclusion pure et simple de certains groupes de jeunes immigrés. Des politiques, mais aussi jusqu'à un certain point des animateurs, font valoir l'argument selon lequel le comportement des jeunes issus de la migration mettrait la population sur la défensive et déclencherait un patriotisme excessif, pour ainsi dire «justifié», de la part de la population autochtone. Cette attitude défensive peut par exemple être observée lorsque des jeunes «Suisse» réclament un centre de loisirs pour eux, car ils se sentent chassés de «leur» centre de loisirs.

D'un autre côté, les dernières décennies ont été caractérisées par une forte mutation, aussi bien culturelle, sociale que sociétale et dont découle une pluralisation des styles et des formes de vie, facile à observer. Parallèlement, la production et la reproduction de disparités sociales se sont multipliées sous des formes nouvelles. A cet égard, citons en exemple, le fait que les migrants sont surreprésentés au sein des couches sociales les plus modestes. Ces développements ont des conséquences directes pour les jeunes (issus de la migration). D'abord, les jeunes vivent de nos jours dans un monde complexe où il s'agit de trouver son orientation, de trouver son propre chemin dans un dédale

---

<sup>1</sup> Avec le concept de «jeunes issus de la migration», j'entends désigner tous les jeunes qui ont eux-mêmes immigré en Suisse ou dont les parents ont immigré en Suisse. J'ai choisi cette terminologie plutôt que la notion juridique d'«étrangers» pour la description de la présente thématique, car les jeunes naturalisés sont ainsi également inclus. Leurs expériences sont en effet plutôt comparables à celles des jeunes étrangers de la deuxième génération qu'à celles des jeunes Suisses autochtones.

de biens matériels, de formes esthétiques et de styles de vie qui souvent prêtent à confusion. En outre, les jeunes issus de la migration sont souvent défavorisés, aussi bien au niveau socio-économique que professionnel, par exemple pour l'accès à la formation scolaire et professionnelle, ce qui a pour effet de les entraîner aux positions et échelons les plus bas de la société.

Dans ce contexte, on peut se demander si notre société pluralisée peut faire face au défi d'intégrer les enfants et les jeunes issus de la migration dans les domaines centraux de la société, afin d'éviter qu'une sorte de désintégration sociale ne devienne la norme. Il faut aussi s'interroger sur le rôle que le travail en milieu ouvert avec les jeunes et l'animation socioculturelle pourraient jouer à cet égard.

La Commission fédérale pour la jeunesse (CFJ) s'est dans ce contexte intéressée à la question de savoir de quelle façon le travail en milieu ouvert avec les jeunes et l'animation socioculturelle pouvaient contribuer à l'intégration des jeunes issus de la migration. La Commission a mandaté le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM/FSM) pour trouver des réponses à cette question.<sup>2</sup> Pour dépeindre une image nuancée de la situation qui prévaut, nous avons mené à bien 20 entretiens avec des experts travaillant dans le secteur de la jeunesse et de l'intégration. A côté de cela, nous avons examiné 16 projets – cas concrets – du travail en milieu ouvert avec les jeunes et de l'animation socioculturelle dans le but de répertorier diverses formes et types de travail socioculturel. Dans cet article, j'aimerais présenter et résumer les principaux résultats de cette recherche exploratoire à travers différentes questions clés.<sup>3</sup>

### **Les institutions peuvent-elles réagir adéquatement à la pluralisation de notre société?**

Aussi bien les entretiens avec les experts que l'analyse des études de cas démontrent que l'offre proposée par le travail en milieu ouvert avec les jeunes reflète bel et bien la pluralité et la diversité des styles de vie possibles des jeunes d'aujourd'hui. Le travail en milieu ouvert avec les jeunes est placé dans le cadre d'un pluralisme culturel et social qui ne se laisse pas définir par des critères ethniques ou nationaux, mais où les sous-cultures des jeunes elles-mêmes se retrouvent mises en valeur. En conséquence, la distinction entre jeunes suisses et étrangers dans cette activité est marginale. Dans les sous-cultures jeunes de nos jours, il semble que d'éventuelles différences nationales ou culturelles soient relativisées et même assimilées.

---

<sup>2</sup> L'étude mandatée par la Commission fédérale pour la jeunesse (CFJ) a en outre permis d'aborder une problématique que s'était déjà imposée au Service de lutte contre le racisme (SLR). Dans le cadre du travail autour de la mise au concours 2002 sur le thème «projets mis sur pied par et pour les jeunes et les enfants» du «Fonds de projets contre le racisme et en faveur des droits de l'Homme», le mandat a ainsi été élargi aux questions relatives à la problématique du racisme et de la discrimination. Dès lors, l'étude a été soutenue par le SLR.

<sup>3</sup> L'étude globale a été mandatée par la Commission fédérale pour la jeunesse et le Service de lutte contre le racisme: Dahinden Janine, Anna Neubauer et Eléonore Zottos (2003). L'animation socioculturelle auprès des jeunes. Etat des lieux et perspectives pour le travail avec les jeunes issus de la migration, Berne: Service de lutte contre le racisme.

Fondamentalement, on peut observer une diversification de l'offre au sein du travail en milieu ouvert avec les jeunes et de l'animation socioculturelle. Soit des offres et des champs d'activités nouveaux sont développés, soit les formes traditionnelles d'animation socioculturelle sont adaptées aux nouvelles relations sociales. Comme par le passé, beaucoup d'activités s'orientent toujours autour d'un lieu, d'une structure d'accueil, bien qu'il ne s'agisse plus de la configuration classique des loisirs dans le sens des „bricolages“ et du „baby-foot“. L'accent est mis davantage sur le renforcement des ressources des jeunes par l'activation de leur créativité, par les activités et les rencontres interculturelles. Au moyen d'un support ou d'un outil comme le théâtre, la musique, le slam-café, la vidéo ou le basketball, les jeunes sont encouragés à participer, stimulés à réfléchir et placés face à des thèmes et des relations sociales qui les concernent. Le travail en milieu ouvert avec les jeunes et l'animation socioculturelle visent à stabiliser les structures sociales et à améliorer la participation à la société via la reconnaissance d'une multitude d'identités et d'appartenances, ainsi que par la valorisation de différentes cultures.

Si l'on veut évaluer ces innovations de façon critique, il faut tenir compte du fait que, même si le travail en milieu ouvert avec les jeunes et l'animation socioculturelle devaient multiplier leurs offres au niveau du contenu, ils se retrouveraient toujours devant l'obstacle de devoir les transporter à toutes sortes d'endroits étant donné la multitude des scènes de jeunes et des systèmes de référence culturels. Enfin, il reste beaucoup de jeunes qui ne sont pas atteints, combien même ils pourraient profiter de ces offres dans une large mesure. Par exemple, les filles et jeunes femmes (issues de la migration) sont toujours sous-représentées dans les institutions du travail en milieu ouvert avec les jeunes.

### **Quels sont les développements qui se profilent dans le travail en milieu ouvert avec les jeunes en vue des nouvelles disparités socio-économiques?**

On retrouve donc dans le cadre du travail en milieu ouvert avec les jeunes le postulat d'une spécificité individuelle, le droit à la différence. Outre cette dimension de compréhension, dans laquelle s'accomplissent l'échange relatif aux particularités et la reconnaissance des identités, une dimension de redistribution se dégage aussi et dans laquelle réside une politique qui tend vers l'égalité. Que faut-il comprendre par là?

Notre analyse montre que le travail en milieu ouvert s'est fixé pour but de soutenir activement les jeunes défavorisés sur le plan socio-économique, ceci de différentes manières et souvent par des idées créatives. Il s'oriente aujourd'hui fortement autour du paradigme des inégalités, c'est-à-dire qu'il part de l'approche qui considère toute forme d'inégalité ou de discrimination comme un obstacle à la participation sociale. Ces inégalités et ces handicaps doivent être défaits par des mesures compensatoires. Les expériences directes d'exclusion des jeunes eux-mêmes, que cela soit sur le plan socio-économique (mauvaises prestations scolaires, pas de place d'apprentissage etc.) ou encore en raison d'un statut de séjour précaire, constituent les prémisses de tels projets. Il faut souligner que le rayon d'action du travail en milieu

ouvert avec les jeunes dépasse ici largement les tâches traditionnelles de l'animation socioculturelle: satisfaire les revendications d'intégration n'apparaît plus comme une question d'animation de loisirs, mais comme une tentative de combattre des facteurs structurels comme l'inégalité sociale.

Concrètement, quels sont les projets étudiés qui avaient pour but de lutter contre les inégalités sociales? Trois différentes formes d'intervention se sont laissées dégager: une première série de projets tente de renforcer les ressources des jeunes par le soutien et le conseil directs. Des spécialistes mettent à la disposition des jeunes des informations sur une multitude de thèmes (école/formation, dépendances, sexualité etc.). Ce qui est caractéristique pour ces projets, c'est la fréquente mise en réseau entre les acteurs de différents domaines institutionnels (médecins scolaires, animateurs, tribunaux des mineurs, etc.). Deux conditions doivent toutefois être remplies pour que ces projets, qui visent à un empowerment des jeunes, puissent avoir un effet intégrateur. D'abord, ils doivent correspondre aux besoins et préoccupations spécifiques des jeunes issus de la migration et des informations et conseils adéquats doivent être mis en place. Ensuite, les obstacles spécifiques à la migration, notamment des difficultés linguistiques ou le manque d'un statut de séjour doivent pouvoir être surmontés.

A partir de là, on voit, deuxièmement, de plus en plus de projets qui, dans les institutions du travail en milieu ouvert proposent aux jeunes un soutien direct lors de l'orientation professionnelle, de la recherche d'une place d'apprentissage ou de la rédaction de lettres de motivation. Dans ce cas aussi, il faut partir du principe que les divers acteurs sociaux travaillent en réseau. Ces mesures sont principalement destinées aux jeunes concernés par les situations d'exclusion, le plus souvent une exclusion de l'école ou une rupture de la formation poursuivie; elles peuvent être comprises comme une réponse directe aux conditions de vie en mutation des jeunes.

Troisièmement, un nouveau champ d'activité s'est ouvert dans le travail en milieu ouvert avec les jeunes avec la médiation culturelle et la médiation de conflit<sup>4</sup>. Contrairement à ce qui se passe dans les activités décrites jusqu'ici, les spécialistes vont à présent directement sur le terrain. Il ne s'agit donc plus d'une stratégie d'accueil, mais de travail hors murs ou mobile. Le but de ces interventions est également de lever les obstacles à l'accès aux formations scolaires et professionnelles et aux institutions du travail de jeunesse. Une médiation culturelle prend différentes formes. Tout d'abord, dans le cadre du développement que connaît le travail hors murs, on observe que des animateurs issus de la migration sont de plus en plus engagés. Ceux-ci doivent remplir une fonction d'intermédiaire, négocier entre des groupes ou des individus d'un côté et d'autres groupes ou des institutions publiques de l'autre,

---

<sup>4</sup> Par médiation culturelle, nous entendons, selon la définition d'Interpret': «La médiation culturelle englobe la médiation entre des univers du vécu et des formes de vie différents dans le contexte de la migration. Elle défend les intérêts des différents groupes de la population et des individus, facilite les rencontres et effectue un travail de sensibilisation par rapport aux demandes formulées». Dans le cas de la médiation de conflit, l'élément du conflit vient s'ajouter. Il s'agit d'une forme spécifique d'intervention en cas de conflit.

en contribuant ainsi à faire tomber les barrières d'accès (Dahinden et Chimienti 2002). On voudrait tout particulièrement pouvoir atteindre les jeunes qu'on n'arrive pas à toucher par les structures d'accueil. Un projet qui vise à améliorer la situation des jeunes migrantes dans la formation professionnelle donne un autre exemple de médiation culturelle. Par la médiation culturelle et un travail tenant compte de la spécificité de la situation des femmes, on essaie de motiver les jeunes femmes migrantes à terminer une formation professionnelle et de faciliter l'orientation et l'accès à la formation, ceci grâce au soutien de femmes migrantes au parcours «réussi» qui servent de modèles et agissent comme multiplicatrices.

En d'autres termes, le travail en milieu ouvert avec les jeunes ne réagit pas seulement aux «nouvelles» inégalités sociales, mais se rapproche des buts et des contenus du travail social en tant que tel. Le travail social s'adresse traditionnellement aux groupes sociaux les plus faibles dans le cadre de l'assurance du minimum vital et de la politique favorisant une distribution plus équitable des biens. Dans cette perspective, le droit à l'égalité est à considérer au sens d'un soutien aux défavorisés dans le cadre d'une problématique classique de politique sociale (Leenen, et al. 2002). Autrement dit, on passe de l'animation des loisirs à l'aide à la survie.

### **Le travail en milieu ouvert avec les jeunes peut-il contribuer à combattre la xénophobie et la création de stéréotypes?**

L'étude a démontré avec une clarté indiscutable que, précisément dans le domaine du travail en milieu ouvert avec les jeunes et de l'animation socioculturelle, des approches antiracistes sont absolument indispensables et complémentaires pour pouvoir mener à bien le travail d'intégration. Même s'il manque un concept du travail antiraciste avec les jeunes, aussi bien en termes de contenu que de profil, les animateurs reprennent à leur compte, du moins partiellement, des éléments d'une politique antidiscriminatoire.

De multiples formes de discrimination, directes et indirectes, caractérisent l'espace de vie des jeunes issus de la migration. Il ne s'agit pas forcément que des jeunes d'extrême droite qui parfois apparaissent en groupe au centre de loisirs, présence souvent accompagnée de violence et de bagarres. Il peut aussi s'agir de xénophobie ou de stéréotypes, directs ou indirects, et de ce fait moins flagrants, dans les institutions du travail de jeunesse ou à l'école.

On pourrait répertorier toute une série de projets susceptibles de contribuer à combattre la xénophobie. C'est le cas par exemple quand, dans le cadre de projets socioculturels, on travaille délibérément à faire sortir les participants de leurs rôles passifs au titre d'acteurs, de musiciens, d'artistes vidéo etc. pour leur permettre de formuler leurs préjugés réciproques ou leurs stéréotypes, ou encore lorsque les jeunes sont stimulés à assumer des responsabilités. On peut travailler de façon ciblée, notamment par le théâtre, à donner libre expression aux expériences ou aux attitudes des jeunes face à la discrimination ou au racisme, ce qui permet une confrontation plus approfondie avec ces thèmes.

C'est avant tout dans les situations de conflits que la médiation culturelle devient de plus en plus appréciée, par exemple si tels jeunes

(étrangers), ou un groupe déterminé, se voient exclus d'un centre de loisirs. Dans un tel cas, les médiateurs culturels interviennent, tentent de promouvoir un échange sur la base du conflit ou de la discrimination, puis de développer des stratégies d'action nouvelles avec toutes les parties impliquées dans le conflit. Il s'agit ici de mettre en évidence les formes institutionnelles de racisme et, au besoin, d'entamer une médiation entre les représentants des institutions (p.ex. animateurs, personnes de la commune) et les jeunes concernés, et, par l'échange avec eux, de cerner les préjugés, les incertitudes et les stéréotypes des représentants des institutions et d'attirer leur attention sur ceux-ci. Les résultats démontrent que les projets qui poursuivent une telle «pédagogie du conflit» (Eckmann 2002) – reconnaissant donc la réalité du conflit et de la discrimination et partant de ce constat – peuvent aider à empêcher les discriminations xénophobes, les stéréotypes ou encore les mécanismes d'exclusion. L'expérience montre que les difficultés entre jeunes autochtones et immigrés sont trop vite qualifiées d'«ethniques» ou de «culturelles». Alors que souvent ce ne sont pas des problèmes interculturels qui sont en cause, mais des problèmes structurels (Akkaya 2002).

Mais il faut encore préciser que les projets dans le domaine de la médiation culturelle représentent plutôt l'exception que la règle.

### **Que signifie une transculturalisation du travail en milieu ouvert avec les jeunes et de l'animation socioculturelle?**

Les études effectuées établissent clairement que le travail en milieu ouvert avec les jeunes et l'animation socioculturelle développent des méthodes et des instruments nouveaux pour réagir face aux défis actuels. Il est malgré tout regrettable de constater qu'un concept cohérent de travail transculturel avec les jeunes fait largement défaut. En effet, ces innovations ne sont souvent que des mesures sans coordination et qui reposent davantage sur des expériences et des compétences isolées que sur une politique ou une pratique structurée et coordonnée. La tendance à recourir à des médiateurs culturels peut être considérée comme un exemple de cette nouvelle orientation générale. Un autre est constitué par cette disposition de plus en plus fréquente à engager des animateurs issus de la migration, surtout pour le travail hors murs. Ces mesures ont été développées en réponse directe aux différentes vagues migratoires et sont vraisemblablement à inscrire dans le contexte de la reconnaissance de différences (culturelles) dans le cadre d'une pluralisation de la société.

On peut toutefois douter que de telles mesures suffisent pour accoucher d'un concept du travail avec les jeunes qui soit à la fois transculturel et antiraciste. Ce doute est d'autant plus justifié si l'on considère l'intégration non plus comme une adaptation unilatérale des immigrants, mais comme un processus mutuel à plusieurs dimensions et qui a une société plurielle pour but. Vu sous cet angle, on tente d'ouvrir à la population migrante les institutions centrales de la société, ce qui permettrait aussi bien de supprimer les barrières à l'accès que d'incorporer institutionnellement les migrants. La «transculturalisation des institutions» souhaite déterminer un cadre institutionnel pour la multitude citoyenne et ancrer les fondements de l'égalité des droits et

de la compétence transculturelle dans chaque domaine d'une institution ou d'une organisation (Domenig 2001).

La transculturalisation du travail avec les jeunes peut être atteinte par deux mesures: le développement ciblé des institutions et des organisations, en favorisant p.ex. l'engagement de personnes issues de la migration d'une part et, d'autre part, en veillant à ce que la formation continue des animateurs contribue à l'amélioration de leurs compétences transculturelles (Leenen, et al. 2002).

On doit se demander avec scepticisme si la mesure unique d'engager des animateurs issus de la migration peut faire avancer l'ouverture des institutions centrales de la société ou si elle ne devrait pas plutôt être accompagnée par d'autres mesures. Les études montrent en effet qu'on ne peut parler de transculturalisation si les animateurs issus de la migration ont un statut différent de celui des autres membres de l'équipe (en termes de salaire, formation continue, etc.), ou si toutes les questions relatives à la migration leur sont déléguées. Un développement transculturel pour le groupe d'animateurs exige plutôt une réflexion sur les stéréotypes, la reconnaissance des mécanismes de discrimination institutionnelle, tout comme une meilleure représentation des migrants dans l'équipe et sur le plan de la hiérarchie interne (Gaitanides 2001).

La question est d'ailleurs soulevée de temps à autre de savoir si l'engagement d'animateurs issus de la migration ne mènerait pas plutôt à une culturalisation – et par là à une dépolitisation – de problèmes sociaux ce qui pourrait renforcer un effet désintégrateur dans un contexte caractérisé par des inégalités sociales. Un autre problème vient de ce que la notion de «différences culturelles» ne prend en considération qu'une seule dimension et que les catégories traditionnelles de différences sociales – comme la classe sociale ou le sexe – sont laissées de côté. C'est ainsi que l'on renforce l'impression que la «culture» pourrait expliquer toutes les différences de la société. Exprimé de façon concise: le danger de voir les inégalités sociales réduites à des différences culturelles demeure. Il semble important, malgré cela, que la notion de culture ne devienne pas tabou, mais qu'elle soit reconnue de par son potentiel sociétal. Les réponses à la question de savoir quand et pour quoi cela a un sens de recourir à la catégorie culturelle pourraient donner de précieuses informations sur les compétences transculturelles à développer.

Maintenant, quelles mesures, en dehors de celles déjà mentionnées, contribueraient à renforcer la transculturalisation du travail en milieu ouvert avec les jeunes? Il serait nécessaire d'avoir une fois pour toutes des études nuancées sur les perspectives des jeunes eux-mêmes, afin

---

<sup>5</sup> Une certaine confusion règne pour l'instant dans la littérature spécialisée entre le concept d'interculturalité et celui de transculturalité. Dans cette étude, je les distingue de la façon suivante: Par interculturalité, j'entends les efforts visant l'optimalisation ayant lieu entre deux ou plusieurs cultures. Il est ici question de compréhension culturelle qui partirait de cultures homogènes et isolées. Un travail interculturel avec les jeunes permettrait dans ce sens de bâtir des ponts entre différentes cultures. Le concept de transculturalité se distingue à mon avis à deux titres d'une interculturalité: on part d'abord d'un concept culturel transformable. Il met donc l'accent sur les éléments communs entre différentes cultures et non pas sur les ponts entre elles. Ce terme fait en même temps allusion à une façon de concevoir l'intégration, où le but poursuivi relève d'un rapprochement réciproque.

de pouvoir mettre à leur disposition des offres réellement pertinentes. Mais une formation continue pour les animateurs en matière de compétences transculturelles et antiracistes est également indispensable. A partir de là, l'élaboration d'un concept cohérent de la transculturalisation pourrait même contribuer, en tant qu'effet secondaire, à une légitimation renforcée du travail en milieu ouvert avec les jeunes.

### **Au-delà des contenus, l'organisation et la mise en réseau du travail en milieu ouvert et de l'animation socioculturelle ont-elles aussi été modifiées?**

Il faut partir du principe que des innovations – en termes de contenu ou de concept – devraient sans doute aussi se traduire par des changements au niveau de l'organisation du travail en milieu ouvert avec les jeunes. Selon les conclusions de notre étude, cela ne s'est pas produit jusqu'ici. C'est pour cela que le travail en milieu ouvert et l'animation socioculturelle se trouvent dans un champ de tension organisationnel qui pourrait s'avérer un obstacle sérieux au moment de devoir faire face aux défis qui les attendent.

Il faut tout d'abord retenir une fois pour toutes que les institutions du travail avec les jeunes et les instances auxquelles l'intégration est confiée ne sont mises en réseau que dans quelques rares cantons ou villes. D'importants potentiels et synergies possibles sont ici inexplorés et pourraient être davantage utilisés. D'une façon générale, le travail en milieu ouvert avec les jeunes comme tel est encore peu mis en réseau avec d'autres acteurs et institutions sociales. Un état de fait qui a par ailleurs été fortement critiqué par les experts au cours de nos entretiens.

Cet isolement du travail avec les jeunes par rapport au travail d'intégration s'explique, du moins en partie, par les faits suivants: La direction stratégique du travail en milieu ouvert avec les jeunes se trouve souvent entre les mains de bénévoles, alors que les tâches concrètes sont effectuées par des animateurs. Si la forte fluctuation du personnel déjà évoquée vient s'y ajouter, une transmission d'idées et de concepts et un profilage stratégique seront sensiblement plus difficiles à réaliser. Il n'est pas toujours clair à qui revient la charge de réaliser le travail conceptuel, ou même qui en serait capable tout simplement. Dans ces circonstances, il est pour ainsi dire impossible de travailler à l'extension du réseau social, qui est pourtant indispensable pour une coopération et une mise en réseau institutionnelles. Un autre reflet de cette situation, c'est que les animateurs ne connaissent qu'une représentation marginale au sein des groupes de travail et dans les commissions interinstitutionnelles.

Etant donné les problèmes en suspens, cette situation gagne encore en acuité: Car le moment serait justement venu où il s'agirait de dégager un profil et un concept qui établissent clairement ce qu'il faut comprendre par travail transculturel ou antiraciste avec les jeunes, de quoi il pourrait avoir l'air et comment on devrait réagir idéalement aux défis existants dans le cadre de cette activité. L'élaboration d'une telle politique cohérente, et d'une mise en pratique conséquente, permettrait incontestablement d'élever la légitimation du travail en milieu ouvert avec les jeunes et pourrait assurer la pérennité du financement de ces activités.

### Littérature citée

- Akkaya, Gülcan (2002). «Was «Kultur» nicht erklärt... Albanische Jugendliche im Fokus eines interkulturellen Konflikts.» Terra Cognita. Zeitschrift der Eidgenössischen Ausländerkommission 1: 66–71.
- Dahinden, Janine und Milena Chimienti (2002). *Sprachmitteln und interkulturelles Vermitteln. Theoretische Perspektiven*. Forschungsbericht Nr. 25. Neuchâtel: Schweizerisches Forum für Migrationsstudien.
- Domenig, Dagmar (2001). *Migration, Drogen, transkulturelle Kompetenzen*. Bern: Hans Huber.
- Eckmann, Monique (2002). «Eduquer et agir contre le racisme dans une société multiculturelle.» InterDialogos 01: 19–23.
- Gaitanides, Stefan (2001). «Qualitätsstandards zur interkulturellen Teamentwicklung. Ergebnisse eines Qualitätsmanagement-Projektes in München.» IZA 1: 4-7.
- Interpret' (2002). *Ausbildungsstandards für SprachmittlerInnen und interkulturelle VermittlerInnen im Gesundheits-, Sozial- und Bildungsbereich. Schlussbericht zu Handen des BAG (Bundesamt für Gesundheit)*. Bern.
- Leenen, Wolf Rainer, Andreas Gross und Harald Grosch (2002). «Interkulturelle Kompetenz in der Sozialen Arbeit», in Auernheimer, Georg (Hg.). *Interkulturelle Kompetenz und pädagogisches Handeln*. Opladen: Leske + Budrich, S. 81–102.



## Conclusion et remerciements

La Commission fédérale pour la jeunesse (CFJ) a voulu, par son travail sur l'intégration des jeunes d'origine étrangère, examiner la sensibilité de la politique d'intégration envers les jeunes. Nous ne sommes pas tombés sur un malaise général au sens propre, mais nous avons pris note de situations intolérables dans certains cas. Il reste donc beaucoup à faire, surtout dans le domaine de l'amélioration de les représentations sociales des jeunes issus de l'immigration, dans la garantie des chances et dans la reconnaissance des compétences. C'est pourquoi la CFJ va consacrer son énergie à ces trois points prioritaires lors de la mise en pratique concrète du présent rapport.

Dans la préparation de l'approche politique de la jeunesse en matière d'intégration, nous avons eu l'occasion de rencontrer des gens très intéressants et de mener des entretiens animés. Nous tenons à remercier tout particulièrement:

- les jeunes des groupes focus pour leur analyse claire et précise, et tout particulièrement pour leur confiance
- les personnes de contact des groupes focus pour leur engagement et leur intérêt envers le travail de la CFJ
- nos partenaires de discussion à la Commission fédérale des étrangers, la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales, le Service de lutte contre le racisme (SLR), le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population, le Forum pour l'intégration des migrant-e-s et de nombreux autres services pour leurs précieux conseils et suggestions
- les conférencières et conférenciers du Séminaire de Bienne pour leurs interventions très intéressantes et parce qu'ils ont accepté de focaliser leur attention sur les enfants et les jeunes
- les participants au Séminaire de Bienne pour leur collaboration compétente et sensible et leur volonté de faire avancer les choses
- l'Office fédéral de la culture, et particulièrement la section Culture et société, pour son soutien logistique et en matière de ressources humaines.



## Repères bibliographiques<sup>1</sup>

- COMMISSION FÉDÉRALE DES ÉTRANGERS (CFE): *L'intégration des migrantes et des migrants en Suisse*, Berne, 1999
- COMMISSION FÉDÉRALE CONTRE LE RACISME (CFR): *Des classes séparées? Dossier sur les demandes politiques de ségrégation des enfants parlant une langue étrangère à l'école*, Berne, 1999
- COMMISSION FÉDÉRALE DE COORDINATION POUR LES QUESTIONS FAMILIALES (COFF): *Familles et migrations, Etudes sur la situation des familles migrantes et recommandations de la COFF*, Berne, 2002
- CONFÉRENCE SUISSE DES DIRECTEURS CANTONAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (CDIP): *Recommandations concernant la scolarisation des enfants de langue étrangère*, du 24/25 octobre 1991
- CONFÉRENCE SUISSE DES DIRECTEURS CANTONAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (CDIP): *Formation et intégration des jeunes de langue étrangère au degré secondaire II, Dossier 59B*, Berne, 2000
- COUNCIL OF EUROPE, COMMITTEE ON MIGRATION, REFUGEES AND DEMOGRAPHY: *Hearing on the specific situation of young migrants. Summary proceedings, European Youth Center Budapest*, nov. 2001
- CONSEIL DE L'EUROPE: *Recommandation 1596 sur la situation des jeunes migrants en Europe*, Strasbourg, 2003
- DAHINDEN JANINE, NEUBAUER ANNA, ZOTTOS ELÉONORE: *Animation socioculturelle auprès des jeunes. Etat des lieux et perspectives pour le travail avec les jeunes issus de la migration, étude du FSM sur mandat de la Commission fédérale pour la jeunesse et du Service de lutte contre le racisme, SLR, BERNE, 2003*
- INTERDIALOGOS: *Action sociale et éducation en contextes pluriculturels*, revue éditée par l'Association InterDIALOGOS (case postale 830, 2301 La Chaux-de-Fonds)
- TERRA COGNITA. *Revue suisse de l'intégration et de la migration*, éditée par la Commission fédérale des étrangers (CFE), notamment le no 2/2003 consacré à la formation (commande: EKA/CFE, Quellenweg 9, 3003 Bern-Wabern)
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA TECHNOLOGIE (OFFT): *Offres de formation transitoire entre la scolarité obligatoire et la formation professionnelle. Recommandations de l'OFFT 2000*, Berne, 2000
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS): *La population étrangère en Suisse*, Neuchâtel, éditée chaque année
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS): *Intégration: une histoire d'échecs? Les enfants et les adolescents étrangers face au système suisse de formation*, Berne, 1997
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS): *Immigration en Suisse. Situation et conséquences démographiques*, Neuchâtel, 2001
- WICKER HANS-RUDOLF, FIBBI ROSITA, HAUG WERNER (SOUR DIR. DE): *Les migrations et la Suisse. Résultats du Programme national «Migrations et relations interculturelles»*, Seismo, Bern, 2003

<sup>1</sup> Ces repères bibliographiques indiquent des acteurs et des sources d'information qui aideront le lecteur intéressé à se documenter de manière plus spécifique.

**De plus amples informations se trouvent aussi sur les sites suivants:**

FORUM SUISSE POUR L'ÉTUDE DES MIGRATIONS (FSM) avec son centre de documentation: [www.unine.ch/fsm/](http://www.unine.ch/fsm/)

Parmi de nombreuses autres études, le FSM a publié une bibliographie: Casagrande Giovanni: Migration et minorités ethniques en Suisse. Bibliographie choisie 1945-1999, FSM, Neuchâtel, 2001

COMMISSION FÉDÉRALE DES ÉTRANGERS (informations sur la CFE, le programme de promotion de l'intégration, la revue Terra Cognita, etc.): [www.eka-cfe.ch](http://www.eka-cfe.ch)

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS): [www.statistik.admin.ch](http://www.statistik.admin.ch)

D'intéressantes informations se trouvent également sur les sites des délégués cantonaux ou communaux à l'intégration ou aux étrangers. Pour exemple, voici l'adresse des sites du canton de Bâle-Ville: [www.welcome-to-basel.bs.ch](http://www.welcome-to-basel.bs.ch) et de Neuchâtel: [www.ne.ch](http://www.ne.ch), rubrique: social et santé / intégration, immigration et asile.

**Concepts d'intégration des cantons et des villes:**

Ces dernières années, de nombreux cantons et villes ont développé des concepts d'intégration. Certains cantons disposent même de bases légales. Ces documents fournissent de précieuses informations sur l'approche, les besoins identifiés et les mesures envisagées par les cantons et les villes en matière d'intégration. Ils sont disponibles auprès des services des étrangers et/ou à l'intégration. Le secrétariat de la Commission fédérale des étrangers tient une liste de ces services.



## Composition de la Commission fédérale pour la jeunesse en 2003

### Président

Leo Brücker-Moro, lic. phil. I, responsable des ressources humaines, Altdorf

### Vice-présidence

Annette Leimer Bakkers, traductrice, Huttwil  
Stanislas Frossard, lic. SES et IUHEI, Strasbourg

### Membres

Christel Berset, lic. ès. sc. pol., chargée de projet auprès du projet Politique nationale suisse de la santé, Fribourg  
Dominik Büchel, économiste, Bâle  
Matteo Ferrari, économiste, Bellinzona  
Cornel Fuchs, enseignant de sport, secrétaire de la Commission fédérale de sport, Langenbruck  
Urs Willy Grob, Dr. phil. I, coll. scientifique à l'Institut pédagogique de l'Université de Zurich, Hedingen  
Daniel Helfenfinger, économiste, président des Jeunes radicaux Suisse, Zullwil  
Peter Kaenel, Dr. iur., chef de l'Office cantonal de la jeunesse du canton de Berne, Bienne  
Regula Keller, lic. phil. I, directrice d'un centre de conseil des jeunes et de prévention de la toxicomanie, Winterthur  
Franz Kohler, travailleur sociale, chef de projet, Rodersdorf  
Lukas Musumeci, étudiant, JUSO, Gipf-Oberfrick  
Chantal Ostorero, coll. personnelle de la cheffe du dép. formation et jeunesse VD, Grandvaux  
Livia Salis-Wiget, enseignante spécialisée, Moosseedorf  
Anna Sax, lic. oec. publ. MHA, responsable du service d'étude et de développement de Pro Juventute, Zurich  
Florian Stettler, membre du comité des jeunes UDC Suisse, Uetendorf  
Alessandro Simoneschi, lic. iur., président des Jeunes PDC, Fribourg  
Doris Summermatter, responsable du programme prioritaire adolescents et jeunes adultes auprès de la Promotion Santé Suisse, Berne  
Adrian Zimmermann, archiviste, historien, membre de la commission de la jeunesse USS, Berne

### Secrétariat

Office fédérale de la culture (OFC), Berne  
Secrétaire: Marion Nolde, lic. ès. sc. soc



## Rapports de la Commission fédérale pour la jeunesse<sup>1</sup>

1980	<b>Thèses concernant les manifestations de jeunes de 1980</b> Thesen zu den Jugendunruhen	d/f
1981	<b>Dialogue avec la jeunesse*</b> Stichworte zum Dialog mit der Jugend*	d/f
1982	<b>Aide à la formation extrascolaire active</b> Unterstützung der aktiven Jugendarbeit	d/f
1984	<b>N'apprennent-ils qu'à se taire? Les jeunes et les médias en Suisse*</b> Erziehung zum Stummsein; Jugend und Medien in der Schweiz*	d/f
1985	<b>Maman Helvetie/Père Etat. La situation des jeunes en Suisse</b> Mutter Helvetia/Vater Staat. Zur Lage der Jugendlichen in der Schweiz <i>Madre Elvezia/Padre Stato. La situazione dei giovani in Svizzera</i>	d/f/i
1985	<b>Notre pays est le paradis du travailleur, c'est vrai</b> Arbeiten ist für mich etwas unheimlich schönes <i>Se ci sono troppe macchine si dimentica il proprio mestiere</i>	d/f/i
1987	<b>Jeunes et élections fédérales: 10 questions aux partis politiques</b> Jugend und Nationalratswahlen: 10 Fragen an die politischen Parteien	d/f
1989	<b>Si vis pacem – para pacem: pour une politique active de la paix</b> Si vis pacem – para pacem: für eine aktive Friedenspolitik	d/f
1989	<b>Etranger en Suisse</b> Fremdsein in der Schweiz	d/f
1991/92	<b>Rapport sur la situation des jeunes en Suisse (Rapports partiels: Vivre ensemble*, Loisirs*, Formation*; Rapport principal*)</b> Bericht über die Lage der Jugendlichen in der Schweiz (Teilberichte: Zusammenleben*, Freizeit*, Bildung*; Hauptbericht*) <i>Rapporto sulla situazione dei giovani in Svizzera (Rapporti parziali: Convivenza, Tempo libero, Formazione; Rapporto principale)</i>	d/f/i

1996	<p><b>Manifeste de Bienne pour la jeunesse '95</b></p> <p>Bieler Jugendmanifest '95 <i>Manifesto per la gioventù '95</i></p>	d/f/i
1996	<p><b>La politique de la jeunesse à un carrefour: perspectives pour la Suisse</b></p> <p>Jugendpolitik im Wandel: Perspektiven für die Schweiz</p>	d/f
1997	<p><b>Quel avenir sans travail? Les jeunes à la recherche de leur place dans la société</b></p> <p>Ohne Arbeit keine Zukunft? Die Jugendlichen auf der Suche nach ihrem Platz in der Gesellschaft <i>Quale avvenire senza lavoro? I giovani alla ricerca del loro posto nella società</i></p>	d/f/i
1998	<p><b>Les jeunes: cogneurs ou souffre-douleur?</b></p> <p>Prügeljugend: Opfer oder Täter? <i>I giovani: vittime o carnefici?</i></p>	d/f/i
2000	<p><b>Fondements d'une politique de l'enfance et de la jeunesse</b> <b>Conception de la Commission fédérale pour la jeunesse</b></p> <p>Grundlagen für eine nationale Kinder- und Jugendpolitik Positionspapier der Eidg. Kommission für Jugendfragen</p>	d/f
2001	<p><b>Assumer des responsabilités – les partager</b> <b>Comment promouvoir la participation des enfants et des jeunes</b></p> <p>Verantwortung tragen – Verantwortung teilen. Ideen und Grundsätze zur Partizipation von Kindern und Jugendlichen <i>Essere responsabili – condividere les responsabilità.</i> <i>Idee e principi per la partecipazione dei bambini e dei giovani</i></p>	d/f/i

---

<sup>1</sup> Les rapports peuvent être commandés auprès de la Commission fédérale pour la jeunesse, c/o Office fédéral de la culture, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne.

\* épuisés



**Les enfants et les jeunes** issus de familles immigrées représentent une part importante des enfants et des jeunes d'aujourd'hui. Leur intégration est d'une importance décisive pour la Suisse. La CFJ s'est donné pour tâche d'envisager le processus d'intégration du point de vue des enfants et des jeunes. Elle a constaté que si beaucoup d'initiatives ont été prises pour l'encouragement de l'intégration, il règne un certain désarroi dans le dialogue interculturel.

Les chances de développement des enfants et des jeunes étrangers ne doivent pas souffrir de conditions cadres défavorables. Tous les acteurs concernés sont invités à faciliter à ces jeunes gens l'accès à notre société. C'est pourquoi les recommandations pour la mise en œuvre d'une politique d'intégration prenant en compte les intérêts des enfants et des jeunes s'adressent à de larges cercles de la population.

